
États financiers consolidés de Groupe d'Alimentation MTY inc.

30 novembre 2022 et 2021



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe d'Alimentation MTY inc. et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 30 novembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés des résultats pour les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021;
- les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2022 et 2021;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 novembre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Évaluation des pertes de valeur du goodwill, des marques de commerce, des droits de franchise et de franchise maîtresse

Se référer à la note 3 – Méthodes comptables, à la note 4 – Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations, à la note 14 – Immobilisations incorporelles, à la note 15 – Goodwill et à la note 16 – Perte de valeur nette – Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill des états financiers consolidés.

Au 30 novembre 2022, la Société présente un solde de goodwill, de marques de commerce (immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée), de droits de franchise et de franchise maîtresse (immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée) respectivement de 529,5 M\$, 805,8 M\$ et 191,2 M\$. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou au groupe d'UGT (l'« unité de goodwill ») qui représentent le plus bas niveau au sein du groupe duquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Pour les besoins des droits de franchise et de franchise maîtresse et des marques de commerce, le plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut-être déterminé se situe au niveau de la marque et correspond au plus bas niveau auquel un actif ou un groupe d'actifs peut générer des entrées de trésorerie.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Évaluer la façon dont la direction a déterminé les valeurs recouvrables des unités de goodwill et de certaines UGT, ce qui comprend les éléments suivants :
 - Vérifier l'exactitude mathématique des modèles d'actualisation des flux de trésorerie.
 - Vérifier le caractère raisonnable des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels utilisés par la direction dans les modèles d'actualisation des flux de trésorerie en les comparant au budget approuvé par le conseil d'administration et en tenant compte des performances passées et actuelles des UGT.
 - Obtenir l'assistance de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour tester le caractère approprié des modèles utilisés et le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués par la direction sur la base des données disponibles de sociétés comparables.
 - Tester les données sous-jacentes utilisées dans les modèles d'actualisation des flux de trésorerie.



Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Le goodwill et les marques de commerce font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, au 31 août ou plus fréquemment lorsqu'il y a un indice de dépréciation. Les droits de franchise et de franchise maîtresse sont soumis à un test annuel dans le cadre du test de dépréciation annuel du goodwill et des marques de commerce, ou chaque fois qu'il existe une indication que l'actif a pu subir une perte de valeur.

Si la valeur recouvrable estimée d'une UGT ou d'une unité de goodwill est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'UGT ou de l'unité de goodwill est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Les valeurs recouvrables des UGT ou des unités de goodwill sont estimées selon des calculs de leur valeur d'utilité en utilisant un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les hypothèses clés utilisées sont les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels et les taux d'actualisation.

Le test de dépréciation annuel a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur de 13,4 M\$ liée aux droits de franchise et aux marques de commerce.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison (i) du caractère significatif des soldes du goodwill, des marques de commerce et, des droits de franchise et de franchise maîtresse, et (ii) du jugement important exercé par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des unités de goodwill et des UGT, y compris l'utilisation d'hypothèses clés. Cela a entraîné un degré élevé de subjectivité et d'importants travaux d'audit dans la mise en œuvre des procédures d'audit portant sur les hypothèses clés. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées



Question clé de l'audit

dans le domaine de l'évaluation nous ont assistés dans la mise en œuvre de nos procédures.

Évaluation provisoire de certaines marques de commerces acquises lors du regroupement d'entreprises avec BBQ Holdings Inc. (« BBQ Holdings »)

Se référer à la note 3 – Méthodes comptables et à la note 6 – Acquisitions d'entreprises

Le 27 septembre 2022, la Société a conclu l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de BBQ Holdings pour une contrepartie totale de 250,4 M\$.

La juste valeur provisoire des actifs identifiables acquis comprend 166,7 M\$ d'immobilisations incorporelles liées à neuf marques de commerce, dont certaines représentent une portion significative.

La juste valeur des marques de commerce a été estimée, selon la méthode d'exemption des redevances, en utilisant les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Pour déterminer la juste valeur des marques de commerce, la Société a utilisé des hypothèses clés, telles que le chiffre d'affaires du réseau projeté, le taux d'actualisation et le taux de redevances.

Au 30 novembre 2022, la répartition du prix d'achat et l'évaluation des immobilisations incorporelles, y compris les marques de commerce, sont provisoires.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison du jugement exercé par la direction dans l'évaluation de la juste valeur provisoire de certaines marques de commerce, y compris la formulation d'hypothèses clés. Il en découle un degré élevé de jugement, d'effort et de subjectivité de la part de l'auditeur dans l'exécution des procédures et

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester la façon dont la direction a évalué la juste valeur provisoire de certaines marques de commerce en effectuant notamment ce qui suit :
 - Lire le contrat d'achat.
 - Tester les données sous-jacentes utilisées par la direction dans les modèles d'actualisation des flux de trésorerie et tester l'exactitude mathématique des modèles.
 - Évaluer le caractère raisonnable des hypothèses clés utilisées par la direction relativement aux chiffres d'affaires du réseau projeté en tenant compte de la performance actuelle et passée de BBQ Holdings et en tenant compte des données économiques et de l'industrie.
 - Obtenir l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour évaluer le caractère approprié de la méthode d'exemption des redevances utilisée par la direction et évaluer le caractère raisonnable de certaines hypothèses clés telles que les taux de redevances et les taux d'actualisation.



Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

l'évaluation des éléments probants relatifs aux hypothèses clés utilisées par la direction. Les travaux d'audit ont nécessité le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la



direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur



les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sonia Boisvert.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 15 février 2023

¹ FCPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A116853

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des résultats

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

		2022	2021
	Notes	\$	\$
Produits	27 et 32	716 522	551 903
Charges			
Charges d'exploitation	28 et 32	534 440	382 572
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	12 et 13	21 548	16 174
Amortissement – immobilisations incorporelles	14	29 473	28 442
Intérêts sur la dette à long terme		12 428	10 111
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	12	3 210	2 295
Perte de valeur – actifs au titre de droits d'utilisation	12	969	1 550
Perte de valeur nette – immobilisations corporelles et incorporelles	16	13 916	5 903
		615 984	447 047
Quote-part de la perte nette d'une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	7	—	(709)
Autres (charges) produits			
Perte de change réalisée et latente		(5 690)	(300)
Produits d'intérêts		253	198
Profit à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives		798	1 319
Profit à la cession d'immobilisations corporelles		108	3 549
Réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	25	2 932	3 034
Perte à la réévaluation de la participation dans une coentreprise	7	(2 769)	
Autres produits		—	125
		(4 368)	7 925
Bénéfice avant impôt		96 170	112 072
Charge d'impôt sur le résultat	31		
Exigible		24 669	21 036
Différé		(3 678)	5 093
		20 991	26 129
Résultat net		75 179	85 943
Résultat net attribuable aux :			
Propriétaires		74 817	85 639
Participations ne donnant pas le contrôle		362	304
		75 179	85 943
Résultat par action	24		
De base		3,06	3,47
Dilué		3,06	3,46

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés du résultat global
 Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021
 (En milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
	\$	\$
Résultat net	75 179	85 943
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		
Profit latent (perte latente) provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger	35 577	(7 966)
Charge d'impôt différé sur les écarts de change	(491)	—
Autres éléments du résultat global	35 086	(7 966)
Total du résultat global	110 265	77 977
Total du résultat global attribuable aux :		
Propriétaires	109 903	77 673
Participations ne donnant pas le contrôle	362	304
	110 265	77 977

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens)

	Réerves				Réserves totales	Bénéfices non distribués	Capitaux propres attribuables aux propriétaires	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital- actions	Autres	Surplus d'apport	Conversion de devises					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde ajusté au 30 novembre 2020	306 415	(850)	3 019	(13 354)	(11 185)	286 525	581 755	759	582 514
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2021	—	—	—	—	—	85 639	85 639	304	85 943
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(7 966)	(7 966)	—	(7 966)	—	(7 966)
Total du résultat global							77 673	304	77 977
Cession d'une participation dans 10220396 Canada inc. (note 17)	—	—	—	—	—	(1 300)	(1 300)	196	(1 104)
Actions rachetées et annulées (note 22)	(454)	—	—	—	—	(1 730)	(2 184)	—	(2 184)
Dividendes	—	—	—	—	—	(9 141)	(9 141)	—	(9 141)
Rémunération à base d'actions (note 23)	—	—	836	—	836	—	836	—	836
Solde au 30 novembre 2021	305 961	(850)	3 855	(21 320)	(18 315)	359 993	647 639	1 259	648 898
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2022	—	—	—	—	—	74 817	74 817	362	75 179
Autres éléments du résultat global	—	—	—	35 086	35 086	—	35 086	—	35 086
Total du résultat global							109 903	362	110 265
Actions rachetées et annulées (note 22)	(3 180)	—	—	—	—	(11 438)	(14 618)	—	(14 618)
Dividendes	—	—	—	—	—	(20 518)	(20 518)	(403)	(20 921)
Rémunération à base d'actions (note 23)	—	—	1 002	—	1 002	—	1 002	—	1 002
Solde au 30 novembre 2022	302 781	(850)	4 857	13 766	17 773	402 854	723 408	1 218	724 626

La Société a déclaré et versé les dividendes suivants :

	2022	2021
	\$	\$
0,840 \$ par action ordinaire (2021 – 0,370 \$ par action ordinaire)	20 518	9 141

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens)

	Notes	2022 \$	2021 \$
Actifs			
À court terme			
Trésorerie		59 479	61 231
Débiteurs	8	78 099	57 459
Stocks	9	18 517	10 707
Actifs détenus en vue de la vente	10	2 111	—
Tranche à court terme des prêts à recevoir et autres créances	11	1 153	1 189
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	12	83 500	89 046
Actif d'impôt exigible		3 982	3 712
Autres actifs		3 275	2 403
Charges payées d'avance et dépôts		14 540	7 721
		264 656	233 468
Prêts à recevoir et autres créances	11	3 289	3 049
Créances liées à des contrats de location-financement	12	255 276	310 223
Actifs liés aux coûts de contrats		6 455	5 631
Actifs d'impôt différé	31	224	185
Participation dans une coentreprise	7	—	25 911
Immobilisations corporelles	13	90 878	17 526
Actifs au titre de droits d'utilisation	12	159 706	59 937
Immobilisations incorporelles	14	1 015 271	820 274
Goodwill	15	529 548	428 390
		2 325 303	1 904 594
Passifs et capitaux propres			
Passifs			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		154 988	119 462
Provisions	19	1 490	1 692
Passifs au titre de cartes-cadeaux et programmes de fidélisation		127 458	101 889
Passif d'impôt exigible		9 813	4 256
Tranche à court terme des produits différés et dépôts	20	17 776	16 100
Tranche à court terme de la dette à long terme	21	9 530	13 116
Tranche à court terme des obligations locatives	12	114 437	101 973
		435 492	358 488
Dette à long terme	21	551 429	347 612
Obligations locatives	12	400 377	371 575
Produits différés et dépôts	20	48 405	44 339
Impôt sur le résultat différé	31	164 417	132 653
Autres passifs		557	1 029
		1 600 677	1 255 696

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés de la situation financière (suite)

Aux 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens)

		2022	2021
Note		\$	\$
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires			
	Capital-actions	302 781	305 961
22	Réserves	17 773	(18 315)
	Bénéfices non distribués	402 854	359 993
		723 408	647 639
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			
		1 218	1 259
		724 626	648 898
		2 325 303	1 904 594

Approuvé par le conseil d'administration le 15 février 2023

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d’Alimentation MTY inc.
États consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens)

		2022	2021
	Notes	\$	\$
Activités d’exploitation			
Résultat net		75 179	85 943
Rajustements :			
Intérêts sur la dette à long terme		12 428	10 111
Charge d’intérêts nette se rapportant aux contrats de location	12	3 210	2 295
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d’utilisation	12 et 13	21 548	16 174
Amortissement – immobilisations incorporelles	14	29 473	28 442
Perte de valeur – immobilisations corporelles	16	535	131
Perte de valeur – actifs au titre de droits d’utilisation	12	969	1 550
Perte de valeur nette – immobilisations incorporelles	16	13 381	5 772
Quote-part de la perte nette d’une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	7	—	709
Profit à la décomptabilisation/modification d’obligations locatives		(798)	(1 319)
Profit à la cession d’immobilisations corporelles		(108)	(3 549)
Réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	25	(2 932)	(3 034)
Perte à la réévaluation de la participation dans une coentreprise	7	2 769	—
Autres produits		—	(125)
Charge d’impôt sur le résultat		20 991	26 129
Charge fondée sur des actions		1 002	836
		177 647	170 065
Impôt sur le résultat payé		(17 570)	(27 448)
Intérêts versés		(11 781)	(10 079)
Autres		1 411	(3 797)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	33	(6 910)	10 558
Flux de trésorerie provenant des activités d’exploitation		142 797	139 299
Activités d’investissement			
Sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions	6	(261 713)	—
Trésorerie acquise dans le cadre d’une acquisition et d’un changement de contrôle (cédée dans le cadre de la cession)	6 et 7	14 820	(131)
Produit de la cession d’une participation dans 10220396 Canada inc.	17	—	7 500
Acquisition d’immobilisations corporelles	13	(8 670)	(6,439)
Acquisition d’immobilisations incorporelles	14	(3 988)	(324)
Produit de la cession d’immobilisations corporelles		1 131	6 465
Flux de trésorerie liés aux activités d’investissement		(258 420)	7 071

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés des flux de trésorerie (suite)

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens)

	Notes	2022	2021
		\$	\$
Activités de financement			
Émission de dette à long terme	33	275 626	—
Remboursement sur la dette à long terme	33	(80 214)	(102 238)
Paiements nets de loyers	12	(18 960)	(15 354)
Actions rachetées et annulées	22	(14 618)	(2 184)
Frais de financement capitalisés	33	(1 817)	(665)
Dividendes payés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales		(403)	—
Remboursement d'une dette à long terme liée à l'acquisition d'une entreprise	6	(33 800)	
Dividendes versés		(20 518)	(9 141)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		105 296	(129 582)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie		(10 327)	16 788
Effet des taux de change sur la trésorerie		8 575	141
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		61 231	44 302
Trésorerie à la clôture de l'exercice		59 479	61 231

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
1. Description des activités.....	14
2. Base d'établissement	14
3. Méthodes comptables	15
4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations	28
5. Modifications comptables futures	31
6. Acquisitions d'entreprises.....	33
7. Changement de contrôle.....	37
8. Débiteurs.....	39
9. Stocks.....	40
10. Actifs détenus en vue de la vente.....	40
11. Prêts à recevoir et autres créances.....	40
12. Contrats de location	41
13. Immobilisations corporelles	44
14. Immobilisations incorporelles	45
15. Goodwill.....	46
16. Perte de valeur nette – Immobilisations corporelles et incorporelles.....	46
17. Cession d'une participation dans 10220396 Canada inc.....	49
18. Facilité de crédit	49
19. Provisions.....	49
20. Produits différés et dépôts.....	50
21. Dette à long terme.....	51
22. Capital-actions.....	51
23. Options sur actions.....	52
24. Résultat net par action.....	53
25. Instruments financiers	53
26. Informations sur le capital.....	57
27. Produits	58
28. Charges d'exploitation.....	59
29. Garantie.....	59
30. Passifs éventuels	59
31. Impôt sur le résultat.....	60
32. Information sectorielle	61
33. Tableau des flux de trésorerie.....	63
34. Transactions entre parties liées.....	64
35. Événements postérieurs.....	65

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide et à service complet. Ses activités consistent à franchiser des concepts, à exploiter des établissements lui appartenant et à vendre des produits au détail sous une multitude d'enseignes. La Société exploite également un centre de distribution et une usine de transformation des aliments, tous deux situés dans la province de Québec.

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est inscrite à la Bourse de Toronto (« TSX »). Son siège social se situe au 8210, route Transcanadienne, Ville Saint-Laurent (Québec).

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés (les « états financiers ») ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'indiquent les méthodes comptables décrites ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou qu'il soit estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour en fixer à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait :

- Aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions, qui entrent dans le champ d'application de la Norme internationale d'information financière (« IFRS ») 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- Aux opérations de location, qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 16, *Contrats de location*;
- Aux évaluations qui présentent certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans la Norme comptable internationale (« IAS ») 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie en fonction du niveau (1, 2 ou 3) auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité; cette hiérarchie est décrite ci-dessous:

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars près (000 \$), sauf indication contraire.

Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ont été dressés conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standard Board (« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers le 15 février 2023.

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes visées par les états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités (y compris des entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales. La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- Détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- Est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- A la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les principales filiales sont les suivantes :

Principales filiales	Participation aux capitaux propres (%)	
	2022	2021
MTY Franchising Inc.	100	100
MTY Franchising USA, Inc.	100	100
Kahala Brands Inc.	100	100
BF Acquisition Holdings, LLC	100	100
Built Franchise Systems, LLC	100	100
CB Franchise Systems, LLC	100	100
Papa Murphy's Holdings Inc.	100	100
BBQ Holdings, Inc. (note 6)	100	–
11554891 Canada inc. ¹⁾	70	70
9974644 Canada inc.	65	65

¹⁾ Le 3 décembre 2021, la Société a obtenu le contrôle à l'égard de sa participation de 70 % dans 11554891 Canada inc. – voir la note 7.

La Société réévalue si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. La Société prend en considération tous les faits et circonstances pertinents lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

- Le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits de vote détenus respectivement par d'autres et à leur dispersion;
- Les droits de vote potentiels détenus par la Société, d'autres détenteurs ou d'autres parties;
- Les droits découlant d'autres accords contractuels; et
- Les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

La Société consolide une filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans les états des résultats et des autres éléments du résultat global à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Le résultat net et chaque composant des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de la Société.

Les transactions, charges, soldes et produits intersociétés sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Changements dans les participations de la Société dans des filiales existantes

Les changements dans les participations de la Société dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements de leurs participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque la Société perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé en résultat net et est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée; et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si la Société avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré à une autre catégorie de capitaux propres, tel que le spécifient ou le permettent les IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle est considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9, *Instruments financiers*, s'il y a lieu, ou comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme étant la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés par la Société et des passifs engagés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur, sauf les actifs ou les passifs d'impôt différé, qui sont constatés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat*.

Le goodwill est calculé comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris est plus élevé que la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement au résultat net en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Une participation ne donnant pas le contrôle constitue un droit de propriété actuel et ses porteurs ont droit à une quote-part de l'actif net de la société en cas de liquidation. Cette participation peut être initialement évaluée soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. La méthode d'évaluation est choisie selon la transaction.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Regroupements d'entreprises (suite)

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de « période d'évaluation » sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la « période d'évaluation » (qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures conformément à IFRS 9 ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle la Société obtient le contrôle), et le profit ou la perte découlant de cette réévaluation, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants liés aux participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsqu'un tel traitement aurait été approprié si ces participations avaient été cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date de l'acquisition de l'entreprise, déduction faite des cumuls des pertes de valeur, le cas échéant.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill lié aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession des activités. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives des activités et de la part de l'UGT conservée.

Comptabilisation des produits

Les méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Produits tirés des établissements franchisés

- i) Les redevances sont fondées soit sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, au fur et à mesure qu'elles sont acquises, selon la teneur de l'accord visé.
- ii) Les droits d'entrée (droits de franchise initiaux) sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de franchise lorsque les obligations d'exécution rattachées aux droits de franchise sont remplies. L'amortissement commence à l'ouverture du restaurant.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Produits tirés des établissements franchisés (suite)

- iii) Les droits payés d'avance en lien avec les ententes-cadres de licence sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée des ententes-cadres de licence.
- iv) Les droits de renouvellement et de transfert sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de franchise visé.
- v) Les produits de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés lorsque la construction et la rénovation sont complétées.
- vi) La Société touche des revenus locatifs de certains contrats de location qu'elle détient, de même que de la location d'enseignes. Les revenus locatifs qui ne sont pas inclus dans l'évaluation de la créance liée à un contrat de location-financement en vertu d'IFRS 16 sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location visé.
- vii) La Société comptabilise des produits de droits abandonnés proportionnellement à l'exercice des droits rattachés à chaque carte-cadeau, en se fondant sur le profil historique de présentation des cartes-cadeaux pour paiement. La Société facture en outre divers frais de programme à ses franchisés à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement. Notons que ceci ne s'applique pas au passif lié à des cartes-cadeaux repris lors d'une acquisition d'entreprise, lequel est comptabilisé à la juste valeur à la date d'acquisition.
- viii) La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs; celles-ci sont généralement gagnées en fonction de la valeur des achats effectués pendant l'exercice. Les ententes qui comprennent, outre des frais courants, des frais d'entrée payés d'avance, sont comptabilisées selon la méthode linéaire sur leur durée respective. Les contreparties de fournisseurs sont comptabilisées en tant qu'autres produits de franchisage au fur et à mesure de leur acquisition.

Produits tirés de la transformation des aliments, de la distribution et de la vente au détail

Les produits liés à la transformation des aliments, à la distribution et à la vente au détail sont comptabilisés lorsque le client a le contrôle des biens, ce qui survient généralement lorsqu'ils sont livrés au client ou reçus par celui-ci, selon les conditions spécifiques de l'entente.

Produits tirés des cotisations à un fonds promotionnel

Les cotisations au fonds promotionnel sont fondées sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés. Les transferts correspondants des cotisations au fonds promotionnel sont constatés séparément et inclus dans les créditeurs et charges à payer. La Société n'est pas autorisée à retenir les cotisations ainsi reçues et est tenue d'utiliser ces fonds aux seules fins de défrayer des enseignes spécifiques de leurs publicité et marketing. La Société facture parfois des frais pour l'administration des fonds promotionnels. Les montants combinés payables résultants des fonds promotionnels totalisent des surplus de 33 819 \$ (2021 – 30 481 \$). Ces montants sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Actifs liés aux coûts du contrat

La Société comptabilise les coûts marginaux d'obtention d'un contrat en tant qu'actifs si elle s'attend à les recouvrer, à moins que leur période d'amortissement soit inférieure à un an, auquel cas, par mesure de simplification, les coûts sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts sont amortis dans les charges d'exploitation sur la durée du contrat de franchise visé.

Actifs détenus en vue de la vente

L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer si des actifs répondent aux critères d'un classement en tant qu'actifs « détenus en vue de la vente » dans les états consolidés de la situation financière. Les critères pris en compte par la direction comprennent l'existence d'un plan de cession des actifs et l'engagement de poursuivre ce plan, le prix de vente prévu des actifs, le calendrier prévu de réalisation de la vente planifiée et la période pendant laquelle les montants ont été classés dans les actifs détenus en vue de la vente. La Société revoit les critères relatifs aux actifs détenus en vue de la vente chaque période et reclasse ces actifs depuis ou vers cette catégorie, selon le cas. De plus, il est nécessaire d'évaluer et de comptabiliser les actifs détenus en vue de la vente au moindre de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Location

La Société conclut des contrats de location à l'égard d'emplacements franchisés et d'établissements propriétaires, de bureaux et d'équipements dans le cours normal des affaires.

La Société en tant que preneur

La Société comptabilise les obligations locatives et les actifs au titre de droit d'utilisation correspondants, sauf dans le cas des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur, qui sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat visé. La Société comptabilise la dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives. Selon IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36.

La Société en tant que bailleur

Lorsque la Société conclut un contrat de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. La Société doit alors classer le contrat de sous-location en tant que contrat de location-financement ou en tant que contrat de location simple par rapport à l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal. Dans le cas d'un contrat de sous-location classé en tant que contrat de location-financement, la Société décomptabilise l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal qui est transféré au sous-locataire et comptabilise une créance liée à un contrat de location-financement. En qualité de bailleur intermédiaire, la Société conserve l'obligation locative issue du contrat de location principal dans son état consolidé de la situation financière. Pendant la durée du contrat de sous-location, la Société comptabilise à la fois les produits financiers se rapportant au contrat de sous-location et des charges d'intérêts se rapportant au contrat de location principal.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles la Société comptabilise en charges les coûts liés que les subventions sont censées compenser.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, le dollar canadien. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle; les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués en utilisant cette monnaie. La monnaie fonctionnelle est celle de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs d'un établissement à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de change qui résultent de la conversion d'un établissement à l'étranger sont comptabilisés dans les réserves. Lors de la sortie totale ou partielle du placement dans un établissement à l'étranger, l'écart de conversion des monnaies étrangères ou une partie de celui-ci sera comptabilisé à l'état des résultats en tant qu'autres produits (charges).

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat correspond à la somme de l'impôt actuellement exigible et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice et sur les ajustements aux provisions d'exercices précédents. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé des résultats en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est constaté pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporaires déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable. En outre, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourra être imputée la différence temporaire et que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Imposition (suite)

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Immobilisations corporelles

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant et le matériel informatique sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est basé sur les durées suivantes :

Bâtiments	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel	Linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Moindre de la durée du bail ou durée d'utilité
Matériel roulant	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

La Société révisé à chaque période de présentation la durée d'amortissement de ses immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée. La Société révisé également à chaque période de présentation les durées d'utilité de ses immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée afin d'établir si les événements et circonstances continuent de justifier que ces immobilisations incorporelles aient une durée d'utilité indéterminée.

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

Droits de franchise et droits de franchise maîtresse

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur, fondée sur la méthode des bénéfices excédentaires au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Pour déterminer la juste valeur des droits de franchise et les droits de franchise maîtresse, la Société a utilisé des hypothèses clés, telles que les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels et le taux d'actualisation avant impôts. Ces immobilisations incorporelles sont généralement amorties de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Droits de substitution

Les droits de substitution sont des droits que la Société peut exercer afin de prendre possession des lieux loués et du contrat de location d'un établissement franchisé en cas de défaut de paiement. Ces droits acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition et sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de franchise.

Marques de commerce

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition, fondée sur la méthode d'exemption des redevances au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie, et elles ne sont pas amorties. Pour déterminer la juste valeur des marques de commerce, la Société a utilisé des hypothèses clés, telles que le chiffre d'affaires réseau projeté, le taux d'actualisation et le taux de redevances. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante, et ce pour une durée indéterminée.

Autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement un logiciel acheté ainsi que des permis de vent d'alcool qui ont été amortis de façon linéaire sur leur durée de vie.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Perte de valeur et reprise de perte de valeur des actifs à long terme

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux UGT prises individuellement, ou au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé. La majorité des immobilisations incorporelles de la Société n'ont pas de flux de rentrées indépendants de ceux générés par d'autres actifs et en conséquence, elles sont soumises au test de dépréciation de leurs UGT respectives. Pour les droits de franchise et droits de franchise maîtresse et les marques de commerce, le plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé se situe au niveau de la marque et correspond au plus bas niveau auquel un actif ou groupe d'actifs peut générer des entrées de trésorerie.

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif a pu subir une perte de valeur. Les droits de franchise et droits de franchise maîtresse sont soumis à un test annuel dans le cadre du test de dépréciation annuel de l'UGT, ou chaque fois qu'il existe une indication que l'actif a pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels est actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. La Société ne réduit pas la valeur comptable d'un actif en deçà du plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de sa valeur d'utilité.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine s'il existe un quelconque indice que les événements et les circonstances qui ont conduit à une perte de valeur au cours d'une année antérieure pour ses droits de franchise, ses droits de franchise maîtresse et ses marques de commerce puissent ne plus exister. S'il existe une telle indication, la Société doit estimer la valeur recouvrable de cet actif.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Perte de valeur du goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT (l'« unité de goodwill ») qui représentent le plus bas niveau au sein du groupe duquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Au 30 novembre 2022, le goodwill est affecté comme suit :

	Description de l'unité de goodwill
Unité de goodwill du Canada	Un groupe d'UGT comprenant les marques acquises au sein du secteur opérationnel Canada.
Unité de goodwill des États-Unis A	Un groupe d'UGT comprenant les marques acquises au sein du secteur opérationnel États-Unis/International, à l'exclusion des marques Papa Murphy's (« Papa Murphy's ») et BBQ Holdings, Inc. (« BBQ Holdings »)
Unité de goodwill des États-Unis B	Une UGT comprenant la marque Papa Murphy's au sein du secteur opérationnel États-Unis/International
Unité de goodwill des États-Unis C	Un groupe d'UGT comprenant les marques de BBQ Holdings au sein du secteur opérationnel États-Unis/International

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Perte de valeur du goodwill (suite)

Le goodwill et les marques de commerce font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, au 31 août ou plus fréquemment lorsqu'il y a un indice de dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité de goodwill est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur réduit la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité de goodwill. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures. La Société a procédé au test de dépréciation annuel de l'unité de goodwill des États-Unis C au 30 novembre 2022 compte tenu du moment de l'acquisition.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels est actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels n'ont pas été ajustées.

Trésorerie et liquidités soumises à restrictions

La trésorerie et les liquidités soumises à des restrictions comprennent les fonds en caisse et les placements à court terme, s'il en est, dont l'échéance à l'acquisition est généralement de trois mois ou moins ou qui sont rachetables en tout temps à pleine valeur et dont le risque de variation de valeur n'est pas important. Au 30 novembre 2022, elles comportaient des liquidités soumises à des restrictions de 680 \$ (2021 – 462 \$) exigées au titre de garanties à l'égard de certaines obligations locatives.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente d'établissements franchisés. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces établissements et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Instruments financiers

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers (autres que des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou « JVRN ») sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des « autres éléments du résultat global » (« JVAERG ») ou à la JVRN, en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Classement des actifs financiers (suite)

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le solde du principal. À moins qu'il ne soit désigné comme étant évalué à la JVRN, un actif financier est ultérieurement évalué à la JVAERG s'il est détenu dans un modèle économique visant à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers et si les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêt ou dont la détention ne s'inscrit pas dans un modèle économique qui vise la perception de flux de trésorerie contractuels ou la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont évalués à la JVRN. Les actifs financiers évalués à la JVRN et toute modification qui leur est apportée sont comptabilisés en résultat net.

La Société classe actuellement sa trésorerie, ses débiteurs et ses prêts à recevoir en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'actifs financiers

La Société a adopté l'approche simplifiée des pertes de crédit attendues (« PCA ») pour ses créances clients, comme le permet IFRS 9. L'approche simplifiée prévue sous IFRS 9 permet de comptabiliser une provision pour PCA pour la durée de vie à l'égard de toutes les créances clients et comporte également des informations prospectives. Les PCA pour la durée de vie correspondent aux PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Dans le cas du solde de ses prêts à recevoir comptabilisés au coût amorti, la Société a appliqué le modèle général des PCA. Contrairement à l'approche simplifiée, le modèle général des PCA demande d'apprécier s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit. La Société considère la probabilité d'une défaillance lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier et vérifie s'il y a augmentation importante du risque de crédit de façon continue d'un trimestre à l'autre. Pour déterminer s'il y a augmentation importante du risque de crédit, la Société compare le risque d'une défaillance à l'égard de l'actif à la date de présentation de l'information au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'actif financier.

Une augmentation importante du risque de crédit s'apprécie à partir des variations de la probabilité d'une défaillance depuis la comptabilisation initiale et des informations qualitatives spécifiques à l'emprunteur, ou lorsque les prêts sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Les prêts sont considérés comme douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il est permis de douter du recouvrement ultime du principal ou des intérêts. Les prêts qui sont en souffrance depuis 180 jours sont dépréciés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Selon le modèle général des PCA d'IFRS 9, la dépréciation est estimée sur une base individuelle. La Société considère aussi l'information prospective raisonnable et cohérente disponible pour apprécier le risque de défaillance.

Lorsque le risque de défaillance est jugé faible ou lorsqu'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les PCA sont établies pour les 12 mois à venir et représentent la portion des PCA pour la durée de vie qui correspond aux PCA des cas de défaillance dont l'instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois de la date de présentation de l'information. Si une augmentation importante du risque de crédit survient au cours d'un trimestre, la dépréciation est fondée sur les PCA pour la durée de vie.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Décomptabilisation d'actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit ou de la perte cumulé(e) qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ajoutés aux capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

Contrepartie différée à recevoir

La contrepartie différée à recevoir de la Société consiste en une contrepartie différée liée à la vente de sa participation dans 10220396 Canada inc. Cette contrepartie différée est un instrument financier évalué au coût amorti qui est présenté aux prêts à recevoir et autres créances.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Classement des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes étant comptabilisés en résultat net dans la période où le passif est décomptabilisé, sauf s'il s'agit de passifs financiers classés comme étant évalués à la JVRN. Ces passifs financiers, y compris les passifs dérivés et certaines obligations, sont ultérieurement évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net dans la période où elles surviennent. Les passifs financiers désignés comme étant évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre de la Société étant comptabilisées en résultat net.

Classement des passifs financiers

Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Facilité de crédit renouvelable	Coût amorti
Indemnités de résiliation de contrat et retenues ne portant pas intérêt	Coût amorti
Contrepartie éventuelle relative à l'acquisition de Küto Comptoir à Tartares	JVRN
Contrepartie éventuelle relative à la participation de 70 % dans 11554891 Canada inc.	JVRN
Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	JVRN
Option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle	JVRN
Obligation de rachat de la participation du partenaire dans 11554891 Canada inc.	JVRN

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La Société formule des hypothèses et procède à des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés à l'égard desquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers. Ces sommes comprennent les provisions à l'égard de contrats déficitaires, de procès et litiges et d'éventualités. Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation par la direction des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation, et sont actualisées lorsque l'effet est important. Elles sont comptabilisées au coût des marchandises vendues et loyers (note 28) à l'état consolidé des résultats.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Provisions (suite)

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Procès, litiges et établissements fermés

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location d'établissements fermés, à l'exception des obligations locatives déjà comptabilisées conformément à IFRS 16, sont constatées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction quant aux dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu d'IAS 37 et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé, le cas échéant.

Passifs au titre de cartes-cadeaux et programmes de fidélisation

Les passifs liés aux cartes-cadeaux correspondent aux passifs associés aux soldes inutilisés de cartes de paiement rechargeables. Les passifs liés aux programmes de fidélisation correspondent à la valeur en argent des points de fidélité gagnés et inutilisés par les clients.

Les divers établissements franchisés et appartenant à la Société, de même que des tiers, vendent des cartes-cadeaux qui ne sont honorées que pour l'achat d'aliments et de boissons dans les établissements franchisés et appartenant à la Société. Les produits de la vente de cartes-cadeaux sont inclus dans les passifs liés aux cartes-cadeaux jusqu'à ce que le client présente sa carte comme méthode de paiement des aliments et boissons achetés.

Étant donné la nature même des cartes-cadeaux, la Société n'est pas en mesure de déterminer quelle portion du passif lié aux cartes-cadeaux sera utilisée au cours des 12 prochains mois. En conséquence, le passif associé aux soldes inutilisés des cartes-cadeaux est intégralement considéré comme un passif courant.

La direction doit formuler certaines hypothèses tant à l'égard de la comptabilisation des passifs associés aux cartes-cadeaux proportionnellement au rythme auquel les droits afférents sont exercés, qu'à l'égard de la comptabilisation de produits éventuels tirés de droits abandonnés. Les estimations importantes reposent sur les taux de droits abandonnés et les statistiques historiques d'utilisation.

Produits différés et dépôts

La Société comptabilise des produits différés et dépôts à l'égard de sommes reçues auxquelles correspondent des services ou des biens qui n'ont pas encore été rendus ou acquis, selon le cas. Il s'agit essentiellement de dépôts relatifs à des droits de franchise, de loyers non acquis et d'apports de fournisseurs. Ces produits sont constatés lorsque les obligations contractuelles ont été remplies et que les services ou biens ont été rendus ou livrés, selon le cas. La Société comptabilise certains produits à l'égard de contreparties estimées à recevoir de fournisseurs. Les estimations sont fondées sur les statistiques historiques relatives aux achats et produits acquis.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Accords de rémunération fondée sur des actions

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés qui sont acquises par tranches spécifiques pendant la période de service sur la base de la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution, et ce au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. En se fondant sur l'estimation faite par la Société des instruments de capitaux propres qui seront éventuellement acquis, une charge de rémunération est comptabilisée dans la période d'acquisition applicable à la tranche, de même qu'une augmentation correspondante au surplus d'apport. La note 23 fournit des précisions sur l'établissement de la juste valeur des transactions fondées sur des actions qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits devraient être acquis; l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de sorte que la charge cumulative reflète l'estimation révisée, avec ajustement correspondant du surplus d'apport. Lorsque les options sur actions sont exercées, le capital-actions est crédité de la somme de la contrepartie payée et de la portion afférente préalablement comptabilisée au surplus d'apport.

Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante identifiable de la Société qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des charges et produits relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société, et pour laquelle de l'information financière distincte est disponible. Des informations sectorielles sont fournies à l'égard des secteurs opérationnels de la Société (note 32), lesquels sont établis en fonction de la structure de gestion de la Société et de sa structure interne de présentation de l'information financière. Les résultats d'exploitation de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par les chefs de l'exploitation en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci.

Partenariats

Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint aux termes de contrats qui exigent le consentement unanime des parties à l'égard des décisions qui portent sur les activités ayant une incidence importante sur les rendements de l'entreprise. Lorsque la Société a des droits sur l'actif net de l'entreprise, le partenariat est classé en tant que coentreprise et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entreprise, le partenariat est classé en tant qu'entreprise commune et la Société comptabilise chacun de ses actifs et passifs et chacune de ses transactions, y compris sa quote-part des éléments détenus ou engagés conjointement, relatifs à l'entreprise commune.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour présenter la quote-part de la Société dans le résultat net et les variations des autres éléments du résultat global de l'entité. Lorsque la quote-part de la Société des pertes d'une coentreprise est égale ou supérieure à sa participation dans cette entité, la Société ne comptabilise aucune perte ultérieure, sauf si elle engage des obligations ou verse des paiements au nom de la coentreprise.

Les profits latents découlant d'opérations avec des coentreprises sont éliminés en proportion de la participation de la Société dans la coentreprise. Lorsque la Société vend des produits ou des services à ses coentreprises, l'élimination des profits latents est prise en compte dans la valeur comptable de l'investissement dans les entités mises en équivalence aux états consolidés de la situation financière et dans la quote-part du résultat net des entités mises en équivalence aux états consolidés des résultats.

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

Lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société qui sont décrites à la note 3, la direction doit exercer son jugement, établir des estimations et formuler des hypothèses quant à la valeur comptable d'actifs et de passifs qui ne ressort pas clairement d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements d'importance critique, autres que ceux portant sur des estimations, qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers portent sur les points suivants.

Dépréciation des actifs non courants

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs à long terme, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. De plus, la direction doit exercer son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir des UGT; celles-ci sont définies en fonction des meilleures estimations de la direction quant au plus bas niveau duquel un actif ou un groupe d'actifs a la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de l'exercice clos le 30 novembre 2022, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice ultérieur.

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit formuler des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer, à la date d'acquisition, la juste valeur des actifs identifiables acquis, y compris des immobilisations incorporelles telles que les droits de franchise, les droits de franchise maîtresse, les droits de substitution et les marques de commerce, et des passifs repris. L'établissement de la juste valeur tient notamment compte d'hypothèses clés, telles que le chiffre d'affaires réseau projeté, les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels, le taux d'actualisation et le taux de redevances. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Dépréciation

La Société exerce son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir des UGT pour les besoins des tests de dépréciation à l'égard des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation, du goodwill, des marques de commerce et des droits de franchise.

Lorsqu'elle a soumis les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation à des tests de dépréciation, la Société a déterminé que ses UGT se composent le plus souvent d'établissements individuels ou de groupes d'établissements et que les actifs sont donc affectés à chaque UGT.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. En ce qui a trait aux tests de dépréciation des marques de commerce et des droits de franchise, les actifs sont affectés aux UGT auxquelles ces éléments se rapportent. En outre, chaque période de présentation, la Société exerce son jugement pour déterminer s'il existe une indication de perte de valeur, auquel cas un test de dépréciation trimestriel devra être réalisé en plus du test de dépréciation annuel.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation

La Société soumet ses immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation à des tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. La valeur recouvrable des actifs des établissements appartenant à la Société est généralement fondée sur le calcul de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation du matériel de restaurant et les coûts de résiliation de contrats de location, le cas échéant.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021, la Société a comptabilisé des pertes de valeur à l'égard de ses immobilisations corporelles (note 16). La perte de valeur cumulée des immobilisations corporelles, qui s'élève à 535 \$ (2021 – 131 \$), correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives et du matériel par rapport à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021, la Société a également comptabilisé des pertes de valeur à l'égard de ses actifs au titre de droits d'utilisation (note 12) s'élevant à 969 \$ (2021 – 1 550 \$).

Dépréciation des droits de franchise et des marques de commerce

La Société procède au moins annuellement à un test de dépréciation de ses marques de commerce. Les valeurs recouvrables des actifs de la Société sont estimées selon des calculs de leur valeur d'utilité en utilisant un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôt qui reflètent l'appréciation courante du marché compte tenu de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2022, la Société a comptabilisé des pertes de valeur de 13 381 \$ (2021 – perte de valeur nette de 5 772 \$ qui tient compte d'une perte de valeur de 15 135 \$ et d'une reprise de perte de valeur de 9 363 \$) sur ses droits de franchise et marques de commerce (note 16) correspondant à une réduction de la valeur comptable au montant recouvrable. La juste valeur a été établie à partir d'hypothèses clés, telles que les taux d'actualisation ainsi que les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels; elle est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, la Société a également procédé à un examen de la valeur recouvrable allouée aux immobilisations incorporelles associées aux enseignes « Houston Avenue Bar & Grill » et « Industria Pizza + Bar », dans le cadre duquel la valeur recouvrable a été évaluée à la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Ces calculs sont fondés sur la meilleure estimation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels par la Société. Cette estimation repose sur une extrapolation pluriannuelle des résultats historiques réels ou des budgets les plus récents et sur une valeur finale calculée en actualisant les données de l'année finale à perpétuité.

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des unités de goodwill auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels qu'elle prévoit tirer de l'unité de goodwill et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021, le goodwill n'a subi aucune dépréciation.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Conséquences de la COVID-19

Durant l'exercice clos le 30 novembre 2022, la pandémie de COVID-19 a continué d'affecter les marchés dans lesquels MTY, ses partenaires franchisés et ses fournisseurs évoluent. Au cours du premier semestre, le Canada subissait toujours les conséquences des restrictions gouvernementales imposées, notamment les limites sur l'accueil de clients dans les restaurants, les heures d'ouverture réduites ou les fermetures temporaires. Toutefois, au cours des mois suivants, ces restrictions ont été graduellement assouplies, et à la fin du deuxième trimestre, la plupart des restrictions imposées par les gouvernements avaient été levées au Canada et aux États-Unis. La poursuite des campagnes de vaccination, y compris l'administration de doses de rappel, et leur élargissement à un plus large pan de la population ont permis aux établissements de la plupart des marchés canadiens et américains de rester ouverts, même si certaines régions ont été touchées par de légères perturbations. Malgré les incertitudes qui entourent les effets qu'auront la levée des restrictions sur le nombre d'infections et l'apparition possible de nouveaux variants, le réseau de MTY fonctionne actuellement sans restriction.

Devant les répercussions économiques et commerciales continues et incertaines de la pandémie de COVID-19, la Société vérifie de façon continue les estimations et hypothèses formulées et les jugements posés dans ses états financiers. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, elle a établi qu'il n'y avait aucun événement déclencheur aux fins de test de dépréciation attribuable à la pandémie de COVID-19. Par conséquent, la Société n'a comptabilisé aucune perte de valeur ou reprise de perte de valeur attribuable à la pandémie de COVID-19 à l'égard de ses immobilisations corporelles et incorporelles et de son goodwill pendant l'exercice. Ces estimations, hypothèses et jugements sont sujets à changement.

5. Modifications comptables futures

Quelques nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 30 novembre 2022; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Les modifications suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
<i>IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>	Mai 2020	1 ^{er} décembre 2022	En évaluation
<i>IAS 1, Présentation des états financiers</i>	Janvier 2020, juillet 2020, février 2021 et octobre 2022	1 ^{er} décembre 2024	En évaluation
<i>IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>	Février 2021	1 ^{er} décembre 2023	En évaluation
<i>IAS 12, Impôts sur le résultat</i>	Mai 2021	1 ^{er} décembre 2023	En évaluation
<i>IFRS 16, Contrats de location</i>	Septembre 2022	1 ^{er} décembre 2024	En évaluation

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

5. Modifications comptables futures (suite)

IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

En mai 2020, l'IASB a publié *Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (modifications d'IAS 37)* qui révisait la norme en ce qui a trait aux coûts qu'une société devrait inclure au titre du coût d'exécution d'un contrat pour déterminer si ce contrat est déficitaire. Les changements apportés par cette révision précisent que le « coût d'exécution d'un contrat » comprend les « coûts directement liés à ce contrat ». Les coûts directement liés au contrat peuvent consister soit dans les coûts marginaux d'exécution du contrat, soit dans l'imputation des autres coûts directement liés à l'exécution des contrats. Les modifications d'IAS 37 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2022.

IAS 1, Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)* qui établit une approche plus générale du classement des passifs selon IAS 1, celle-ci fondée sur l'analyse des contrats existants à la date de présentation de l'information financière. Les modifications apportées dans *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)* ne touchent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet.

En juillet 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur (modification d'IAS 1)* qui reporte d'un an la date d'entrée en vigueur des modifications d'IAS 1 énoncées en janvier 2020.

En février 2021, l'IASB a publié *Informations à fournir sur les méthodes comptables (Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*, dont les modifications visent à aider les préparateurs à déterminer les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers. Une entité doit désormais fournir des informations sur ses méthodes comptables significatives plutôt que sur ses principales méthodes comptables. Plusieurs paragraphes sont ajoutés pour expliquer comment une entité peut identifier des informations sur les méthodes comptables significatives et donner des exemples de cas où des informations sur les méthodes comptables sont susceptibles d'être significatives. Les modifications précisent aussi que des informations sur les méthodes comptables peuvent être significatives du fait de leur nature, même si les montants associés sont non significatifs; qu'elles sont significatives si elles sont nécessaires à la compréhension, par les utilisateurs, d'autres informations significatives contenues dans les états financiers; et que si une entité fournit des informations non significatives sur les méthodes comptables, ces informations ne doivent pas obscurcir des informations significatives sur les méthodes comptables.

En octobre 2022, l'IASB a publié *Classement d'un emprunt assorti de clauses restrictives (projet de modification d'IAS 1)* pour clarifier l'incidence qu'ont les conditions auxquelles une entité doit se conformer dans les douze mois suivant la date de clôture sur le classement d'un passif. Les modifications proposées modifient les dispositions mises en avant dans l'exposé-sondage *Classement d'un emprunt assorti de clauses restrictives* sur la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières : seules les clauses restrictives auxquelles l'entité doit se conformer à compter de la date de clôture ont une incidence sur le classement d'un passif en tant que courant ou non courant. De plus, une entité doit présenter de l'information dans les notes qui permet aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque, à savoir que les passifs non courants assortis de clauses restrictives pourraient devenir remboursables dans les douze mois suivants. Les modifications reportent aussi la date d'entrée en vigueur des modifications de 2020 au 1^{er} janvier 2024.

Les modifications d'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2024.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

5. Modifications comptables futures (suite)

IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

En février 2021, l'IASB a publié « *Definition of Accounting Estimates (Amendments to IAS 8)* » afin d'aider les entités à distinguer les méthodes comptables des estimations comptables. Les modifications d'IAS 8 portent uniquement sur les estimations comptables et clarifient ce qui suit : la définition d'un changement de méthodes comptables est remplacée par une définition des estimations comptables; les entités élaborent des estimations comptables si les méthodes comptables requièrent que des éléments des états financiers soient évalués d'une façon qui implique une incertitude de mesure; un changement d'estimation comptable qui résulte d'informations nouvelles ou de nouveaux développements n'est pas une correction d'erreur; et un changement d'estimation comptable peut affecter soit le résultat net de la période considérée seulement, soit le résultat net de la période considérée et de périodes ultérieures. Les modifications d'IAS 8 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2023.

IAS 12, Impôts sur le résultat

En mai 2021, l'IASB a publié *Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications d'IAS 12)* qui clarifie la façon dont les sociétés comptabilisent l'impôt différé pour les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location. La principale modification est une exemption de l'exemption relative à la comptabilisation initiale, laquelle ne s'applique plus aux transactions qui donnent lieu à la fois à des différences temporaires déductibles et à des différences temporaires imposables lors de la comptabilisation initiale et donc à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé et de passifs d'impôt différé d'une même valeur. Les modifications d'IAS 12 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2023.

IFRS 16, Contrats de location

En septembre 2022, l'IASB a publié *Obligation locative découlant d'une cession-bail (modifications d'IFRS 16)*. Les modifications précisent comment un vendeur-preneur doit comptabiliser ultérieurement les opérations de cession-bail qui satisfont aux exigences dans IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, pour être comptabilisées comme des ventes. En vertu des modifications, un vendeur-preneur est tenu d'évaluer ultérieurement les obligations locatives découlant d'une cession-bail d'une manière qui ne comptabilise pas le montant du profit ou de la perte lié au droit d'utilisation conservé. Les nouvelles exigences n'empêchent pas un vendeur-preneur de comptabiliser en résultat net tout profit ou perte se rattachant à la résiliation partielle ou totale d'un contrat de location. Les modifications d'IFRS 16 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2024.

6. Acquisitions d'entreprises

I) BBQ Holdings (2022)

Le 27 septembre 2022, la Société a conclu l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de BBQ Holdings, Inc., un franchiseur qui exploite des établissements de restauration à service rapide et à service complet dans 37 États aux États-Unis ainsi qu'au Canada et aux Émirats arabes unis. À la date d'acquisition, BBQ Holdings exploitait 198 établissements franchisés et 103 établissements propriétaires sous neuf enseignes différentes. L'opération visait tant à diversifier l'offre de la Société aux États-Unis qu'à parfaire les compétences en exploitation d'établissements propriétaires.

La transaction comportait une contrepartie d'achat totalisant 250 443 \$ (182 458 \$ US), un remboursement de 33 800 \$ (24 625 \$ US) sur la dette à long terme et une somme payée à l'exercice hâtif d'options sur actions et d'unités d'actions assujetties à des restrictions de 13 951 \$ (10 164 \$ US), comme il est décrit ci-dessous. La sortie de trésorerie totale liée à l'acquisition de BBQ Holdings s'est donc élevée à 284 243 \$ (207 083 \$ US).

La Société n'a pas encore terminé son évaluation de la juste valeur de tous les actifs acquis et passifs pris en charge dans le cadre de l'acquisition de BBQ Holdings. Les aspects les plus importants qui restent à finaliser ont trait à l'évaluation des immobilisations corporelles, des droits de franchise, des marques de commerce, du passif lié aux cartes-cadeaux et de l'impôt sur le revenu différé. Le tableau suivant présente donc l'évaluation provisoire par la direction de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge. La détermination définitive des justes valeurs sera effectuée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Par conséquent, les valeurs indiquées plus bas, y compris le goodwill, peuvent changer et ces changements peuvent être importants.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

I) BBQ Holdings (2022) (suite)

	2022
	\$
Contrepartie versée :	
Trésorerie	250 443
Somme payée à l'exercice hâtif d'options	13 951
Contrepartie totale	264 394
Contrepartie en espèces	250 443
Remboursement de la dette à long terme	33 800
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	284 243
La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :	
	2022
	\$
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Trésorerie	28 269
Débiteurs	8 026
Stocks	5 289
Actif d'impôt exigible	1 228
Autres actifs	247
Charges payées d'avance	1 849
	44 908
Prêts à recevoir	196
Immobilisations corporelles	74 448
Actifs au titre de droits d'utilisation	109 260
Immobilisations incorporelles – Droits de franchise	11 159
Immobilisations incorporelles – Marque de commerce	166 689
Immobilisations incorporelles – Autres	1 382
Goodwill ¹⁾	72 039
	480 081
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	31 769
Passif lié aux cartes-cadeaux	10 444
Tranche à court terme des produits différés	583
Tranche à court terme des obligations locatives	17 241
	60 037
Dette à long terme	33 800
Obligations locatives	92 019
Impôt sur le résultat différé	29 000
Autres passifs	831
	215 687
Prix d'achat net	264 394

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

I) BBQ Holdings (2022) (suite)

1) Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les charges relatives aux frais connexes à l'acquisition s'élèvent à 4 781 \$.

Pour la période du 27 septembre au 30 novembre 2022, la Société a comptabilisé dans les états consolidés des résultats des produits de 71 914 \$ et un résultat net de 2 149 \$ attribuables à BBQ Holdings.

Les informations pro forma non auditées présentées ci-dessous pour l'exercice clos le 30 novembre 2022 représentent les résultats d'exploitation de la Société si l'acquisition de BBQ Holdings avait eu lieu le 1^{er} décembre 2021. Ces informations pro forma ne sont pas censées être représentatives des résultats qui auraient été obtenus pour la période indiquée ni de ceux qui pourraient être obtenus à l'avenir.

	2022
	\$
Produits	1 022 785
Résultat net	85 467

II) Kûto Comptoir à Tartares (2022)

Le 1^{er} décembre 2021, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Kûto Comptoir à Tartares pour une contrepartie totale de 12 688 \$. L'opération visait tant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille actuel des marques de la Société.

	2022
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	9 033
Contrepartie éventuelle	3 459
Fonds de roulement	196
Prix d'achat net	12 688
Contrepartie éventuelle	(3 459)
Retenue	(250)
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	8 979

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

II) Küto Comptoir à Tartares (2022) (suite)

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	2022
	\$
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Stocks	302
	302
Immobilisations corporelles	145
Actifs au titre de droits d'utilisation	46
Immobilisations incorporelles – Droits de franchise	1 090
Immobilisations incorporelles – Marque de commerce	4 970
Immobilisations incorporelles – Liste de clients	3 380
Goodwill ¹⁾	2 908
	12 841
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	40
Passif lié aux cartes-cadeaux	67
Tranche à court terme des obligations locatives	35
	142
Obligations locatives	11
	153
Prix d'achat net	12 688

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

II) Kúto Comptoir à Tartares (2022) (suite)

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les charges relatives aux frais connexes à l'acquisition sont nulles.

La répartition du prix d'achat est finale.

Pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022, la Société a comptabilisé dans les états consolidés des résultats des produits de 6 602 \$ et un résultat net de 1 730 \$ attribuables à Kúto Comptoir à Tartares.

III) Autre acquisition (2022)

Le 14 février 2022, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif d'un restaurant situé au Québec pour une contrepartie totale de 2 450 \$ (sortie nette de trésorerie de 2 291 \$). Le montant affecté au goodwill était de 1 930 \$. L'opération visait à exploiter le restaurant sous forme d'établissement propriétaire d'ici à sa conversion en franchise.

7. Changement de contrôle

Le 3 décembre 2021, la Société a obtenu le contrôle de 11554891 Canada inc., qui était auparavant une coentreprise, à la suite de l'expiration des droits détenus par l'actionnaire minoritaire qui empêchaient la Société d'avoir le contrôle. Par conséquent, la Société a maintenant le contrôle de 11554891 Canada inc., ce qui déclenche son acquisition réputée, et la Société consolide intégralement 11554891 Canada inc. depuis le 3 décembre 2021. Il n'y a pas de contrepartie en espèces pour l'acquisition et il n'y a pas de changement de participation de chacun des partenaires dans 11554891 Canada inc.

La Société a une obligation de rachat de la participation de l'actionnaire minoritaire de 11554891 Canada inc. Selon les IFRS, cette option donne à la participation de cet actionnaire minoritaire les caractéristiques d'un passif plus que d'un instrument de capitaux propres. Par conséquent, la participation de cet actionnaire minoritaire est classée dans la partie à court terme de la dette à long terme (note 21).

Le changement de contrôle déclenche la réévaluation de la participation antérieure à sa juste valeur marchande. La Société a réévalué à la juste valeur sa participation préexistante de 70 %, qui s'établit à 23 142 \$. Cela s'est traduit par la comptabilisation d'une perte de 2 769 \$ dans les états consolidés des résultats de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2022.

	2022
	\$
Valeur d'entreprise de 11554891 Canada inc.	37 093
Passifs repris et règlement de relations préexistantes	(13 896)
Juste valeur des actifs nets acquis	23 197

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Changement de contrôle (suite)

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	2022
	\$
Actifs nets transférés :	
Actifs courants	
Trésorerie	502
Débiteurs	1 110
Stocks	87
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	459
Actif d'impôt exigible	70
Autres actifs	115
Charges payées d'avance et dépôts	71
	2 414
Créances liées à des contrats de location-financement	2 399
Immobilisations corporelles	406
Actifs au titre de droits d'utilisation	1 007
Immobilisations incorporelles – Droits de franchise	2 700
Immobilisations incorporelles – Marques de commerce	16 200
Goodwill ¹⁾	11 946
	37 072
Passifs courants :	
Créditeurs et charges à payer	920
Passif lié aux cartes-cadeaux	268
Tranche à court terme des obligations locatives	678
	1 866
Dette à long terme	7 867
Obligations locatives	3 238
Impôt sur le résultat différé	815
Produits différés	89
	13 875
	23 197

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

La répartition du prix d'achat est finale.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

8. Débiteurs

Le tableau ci-après présente des renseignements sur les créances clients qui ne sont pas échues, qui sont échues et sur la provision pour pertes de crédit connexe :

	2022	2021
	\$	\$
Total des débiteurs	85 193	65 915
Moins : provision pour pertes de crédit	7 094	8 456
Total des débiteurs, montant net	78 099	57 459
Desquels :		
Non échus	65 059	42 257
Échus depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	2 513	2 549
Échus depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	1 841	2 131
Échus depuis plus de 61 jours	8 686	10 522
Total des débiteurs, montant net	78 099	57 459

	2022	2021
	\$	\$
Provision pour pertes de crédit à l'ouverture de l'exercice	8 456	12 531
Ajouts (suppressions)	1 017	(1 324)
Ajouts rattachés à des acquisitions	506	
Changement de contrôle de la participation dans 11554891 Canada inc.	44	
Reprises de radiations antérieures	22	41
Radiations	(3 072)	(2 697)
Incidence du change	121	(95)
Provision pour pertes de crédit à la clôture de l'exercice	7 094	8 456

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

9. Stocks

	2022	2021
	\$	\$
Matières premières ¹⁾	2 386	2 204
Travaux en cours	1 011	513
Produits finis et fournitures ¹⁾	7 326	4 293
Aliments et boissons ¹⁾	7 794	3 697
Total des stocks	18 517	10 707

¹⁾ Les montants de l'exercice précédent ont été retraités pour rendre compte d'un reclassement entre les matières premières, les produits finis et fournitures et les aliments et boissons.

Les stocks sont présentés après prise en compte d'une réduction de valeur de 26 \$ (2021 – 27 \$) au titre de l'obsolescence. La totalité des stocks devraient être vendus dans les 12 prochains mois.

Les stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2022 s'élevaient à 178 768 \$ (2021 – 127 657 \$).

10. Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente au 30 novembre 2022 sont présentés à la juste valeur diminuée des coûts de vente et se composent des améliorations locatives, du terrain et du bâtiment d'un emplacement du secteur États-Unis/International qui ont été acquis avec BBQ Holdings et qui ont été transférés des immobilisations corporelles (note 13). Ils ne répondent pas à la définition d'actifs détenus en vue de la vente à la date d'acquisition de BBQ Holdings.

11. Prêts à recevoir et autres créances

Les prêts à recevoir et autres créances sont généralement liés à la vente de franchises et à diverses avances consenties à des franchisés et à la contrepartie différée à recevoir pour la cession de la participation de 80 % de la Société dans 10220396 Canada inc.; ils se composent des éléments suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Prêts à recevoir portant intérêt de 0 % à 8 % annuellement, remboursables par versements mensuels totalisant 163 \$, capital et intérêts compris, échéant en 2032	3 918	4 057
Moins : provision pour pertes de crédit attendues	1 299	1 569
	2 619	2 488
Tranche à court terme des prêts à recevoir	(1 153)	(1 189)
Prêts à recevoir	1 466	1 299
Contrepartie différée à recevoir	1 823	1 750
Prêts à recevoir et autres créances	3 289	3 049

Les remboursements du capital des prêts à recevoir au cours des années ultérieures s'établissent comme suit :

	\$
2023	1 153
2024	488
2025	346
2026	144
2027	36
Par la suite	452
	2 619

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

12. Contrats de location

Les contrats de location conclus par la Société en tant que preneur se rapportent essentiellement à des locaux loués aux fins de ses activités d'exploitation et à ses établissements propriétaires. Dans le cas de plusieurs des contrats de location se rapportant à ses établissements franchisés, la Société est partie au contrat de location principal des locaux tandis qu'un contrat de sous-location correspondant est conclu entre la Société et son franchisé non apparenté. Le contrat de sous-location reprend substantiellement les mêmes conditions que le contrat de location principal.

Les contrats de location et de sous-location sont généralement d'une durée de cinq à 10 ans lors de la signature. Certains contrats de location de la Société comportent une clause d'option d'achat des locaux.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Le tableau suivant indique les valeurs comptables nettes des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie d'actifs et la variation au cours des exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021 :

	Bureaux, établissements propriétaires et établissements fermés	Établissements faisant l'objet de sous-contrats de location simple	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2020	58 336	10 278	609	69 223
Ajouts	14 658	—	834	15 492
Charge d'amortissement	(10 615)	(1 428)	(460)	(12 503)
Perte de valeur	(1 550)	—	—	(1 550)
Décomptabilisation/modification des obligations locatives	(14 493)	4 211	93	(10 189)
Change	(538)	6	(4)	(536)
Solde au 30 novembre 2021	45 798	13 067	1 072	59 937
Ajouts	17 304	—	150	17 454
Ajouts rattachés à des acquisitions (note 6)	108 775	—	531	109 306
Changement de contrôle de la participation dans 11554891 Canada inc. (note 7)	999	—	8	1 007
Charge d'amortissement	(13 795)	(1 373)	(405)	(15 573)
Perte de valeur	(969)	—	—	(969)
Décomptabilisation/modification des obligations locatives	(10 749)	(193)	(41)	(10 983)
Change	(655)	176	6	(473)
Solde au 30 novembre 2022	146 708	11 677	1 321	159 706

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

12. Contrats de location (suite)

Créances liées à des contrats de location-financement et obligations locatives

Le tableau suivant indique la valeur comptable des créances liées à des contrats de location-financement et des obligations locatives ainsi que leur variation au cours des exercices clos les 30 novembres 2022 et 2021 :

	Créances liées à des contrats de location-financement	Obligations locatives
	\$	\$
Solde au 30 novembre 2020	468 127	(558 749)
Additions	8 379	(14 649)
Renouvellements et modifications de contrats de location	35 622	(35 110)
Résiliations de contrats de location	(16 082)	18 717
Autres ajustements	1 722	4 037
Produit (charge) d'intérêts	11 553	(13 848)
(Quittances) paiements	(108 142)	123 496
Change	(1 910)	2 558
Solde au 30 novembre 2021	399 269	(473 548)
Additions	17 001	(16 631)
Ajouts rattachés à des acquisitions (note 6)	—	(109 306)
Changement de contrôle de la participation dans 11554891 Canada inc. (note 7)	2 858	(3 916)
Renouvellements et modifications de contrats de location	21 456	(21 869)
Résiliations de contrats de location	(15 483)	9 226
Autres ajustements	(800)	(334)
Produit (charge) d'intérêts	10 210	(13 420)
(Quittances) paiements	(101 051)	120 011
Change	5 316	(5 027)
Solde au 30 novembre 2022	338 776	(514 814)

Ces sommes ont été présentées à l'état consolidé de la situation financière comme suit :

	Créances liées à des contrats de location-financement	Obligations locatives
	\$	\$
Tranche à court terme	89 046	(101 973)
Tranche à long terme	310 223	(371 575)
30 novembre 2021	399 269	(473 548)
Tranche à court terme	83 500	(114 437)
Tranche à long terme	255 276	(400 377)
30 novembre 2022	338 776	(514 814)

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

12. Contrats de location (suite)

Analyse des échéances

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des créances locatives montrant les paiements de loyers non actualisés à payer ou à recevoir après le 30 novembre 2022 :

	Obligations locatives	Créances liées à des contrats de location- financement	Sous-contrats de location simple
	\$	\$	\$
2023	130 554	92 671	1 551
2024	111 553	78 482	1 410
2025	94 035	64 594	1 317
2026	76 396	50 519	636
2027	57 203	35 210	402
Par la suite	111 125	53 022	492
Total des paiements de loyers non actualisés	580 866	374 498	5 808
Valeurs résiduelles non garanties	—	2 240	—
Investissement brut dans le contrat de location	—	376 738	—
Moins : produits financiers non acquis	—	(33 071)	—
Valeur actualisée des paiements minimums de loyers à recevoir	—	343 667	—
Provision pour pertes sur créances	—	(4 891)	—
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	—	(83 500)	—
Créances liées à des contrats de location-financement	—	255 276	—

La Société a comptabilisé une charge de loyer nette de 4 985 \$ (2021 – 2 914 \$) à l'égard de ses contrats de location à court terme, de ses contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et de paiements de loyers variables.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

13. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2020	1 236	5 253	9 697	12 372	3 246	552	32 356
Ajouts	—	12	1 336	3 811	1 170	110	6 439
Cessions ¹⁾	—	(131)	(2 703)	(693)	(2)	(65)	(3 594)
Perte de valeur (note 16)	—	—	(20)	(111)	—	—	(131)
Change	—	—	(75)	(16)	8	(1)	(84)
Solde au 30 novembre 2021	1 236	5 134	8 235	15 363	4 422	596	34 986
Ajouts	1 900	30	2 020	2 949	1 721	50	8 670
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente (note 10)	(1 055)	(993)	(63)	—	—	—	(2 111)
Cessions	—	—	(737)	(1 392)	(122)	(20)	(2 271)
Perte de valeur (note 16)	—	—	(282)	(253)	—	—	(535)
Change	(174)	(65)	(490)	(212)	60	1	(880)
Changement de contrôle (note 7)	—	—	307	99	—	—	406
Ajouts rattachés aux acquisitions d'entreprises (note 6)	5 416	5 778	35 420	25 183	3 304	12	75 113
Solde au 30 novembre 2022	7 323	9 884	44 410	41 737	9 385	639	113 378
Amortissement cumulé	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2020	—	1 624	5 335	6 717	1 890	239	15 805
Éliminations liées à la cession d'actifs ¹⁾	—	(32)	(1 819)	(89)	(14)	(38)	(1 992)
Change	—	—	(10)	(15)	1	—	(24)
Charge d'amortissement	—	221	1 219	1 616	528	87	3 671
Solde au 30 novembre 2021	—	1 813	4 725	8 229	2 405	288	17 460
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	—	(253)	(692)	(119)	(20)	(1 084)
Change	—	—	53	51	45	—	149
Charge d'amortissement	—	279	2 438	1 811	1 343	104	5 975
Solde au 30 novembre 2022	—	2 092	6 963	9 399	3 674	372	22 500
Valeurs comptables	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel ¹⁾	Matériel informatique ¹⁾	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2021	1 236	3 321	3 510	7 134	2 017	308	17 526
30 novembre 2022	7 323	7 792	37 447	32 338	5 711	267	90 878

¹⁾ Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, la Société a disposé de deux portefeuilles composés respectivement de sept et de 24 établissements propriétaires du secteur États-Unis qui ont été rebranchés à la clôture de la vente. La Société a reçu une contrepartie totale de 4 201 \$ pour les deux portefeuilles et constaté un profit à la cession de 1 374 \$, lequel est présenté au profit à la cession d'immobilisations corporelles dans ses états consolidés des résultats.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

14. Immobilisations incorporelles

Coût	Droits de franchise et de franchise maîtresse		Droits de substitution	Liste de clients	Autres ¹⁾	Total
	Marques de commerce					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2020	370 722	619 613	1 199	10 318	7 847	1 009 699
Ajouts	—	—	—	—	324	324
Cessions	(2 180)	(1 270)	—	—	—	(3 450)
Change	(2 997)	(5 202)	—	—	(33)	(8 232)
Perte de valeur (note 16)	(752)	(4 788)	—	—	(232)	(5 772)
Solde au 30 novembre 2021	364 793	608 353	1 199	10 318	7 906	992 569
Ajouts	—	—	—	—	3 988	3 988
Ajouts rattachés aux acquisitions d'entreprises (note 6)	12 249	171 659	—	3 380	1 382	188 670
Changement de contrôle (note 7)	2 700	16 200	—	—	—	18 900
Change	12 414	19 107	—	—	326	31 847
Perte de valeur (note 16)	(3 842)	(9 539)	—	—	—	(13 381)
Solde au 30 novembre 2022	388 314	805 780	1 199	13 698	13 602	1 222 593

Amortissement cumulé	Droits de franchise et de franchise maîtresse		Droits de substitution	Liste de clients	Autres ¹⁾	Total
	Marques de commerce					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2020	140 619	—	859	1 638	2 554	145 670
Cessions	(1 259)	—	—	—	—	(1 259)
Change	(553)	—	—	—	(5)	(558)
Amortissement	26 136	—	119	818	1 369	28 442
Solde au 30 novembre 2021	164 943	—	978	2 456	3 918	172 295
Change	5 460	—	—	—	94	5 554
Amortissement	26 724	—	120	966	1 663	29 473
Solde au 30 novembre 2022	197 127	—	1 098	3 422	5 675	207 322

Valeurs comptables	Droits de franchise et de franchise maîtresse		Droits de substitution	Liste de clients	Autres ¹⁾	Total
	Marques de commerce					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2021	199 850	608 353	221	7 862	3 988	820 274
30 novembre 2022	191 187	805 780	101	10 276	7 927	1 015 271

¹⁾ La catégorie « Autres » comprend un montant de 1 663 \$ (2021 – 347 \$) relatif à des licences non amortissables, d'un terme indéfini.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

14. Immobilisations incorporelles (suite)

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent des marques de commerce et des licences perpétuelles, pour lesquelles chaque enseigne représente une UGT pour les besoins des tests de dépréciation, attribuables à 65 UGT (2021 – 55 UGT) pour un montant total de 807 443 \$ (2021 – 608 700 \$).

15. Goodwill

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable du goodwill :

	2022	2021
	\$	\$
Goodwill au début de l'exercice	490 627	502 531
Acquisitions d'entreprises (note 6)	76 877	—
Changement de contrôle (note 7)	11 946	—
Cession (note 17)	—	(7 807)
Change	15 819	(4 097)
Goodwill à la fin de l'exercice	595 269	490 627
Cumul des pertes de valeur au début de l'exercice	62 237	63 079
Change	3 484	(832)
Cumul des pertes de valeur à la fin de l'exercice	65 721	62 237
Solde à la fin de l'exercice	529 548	428 390

Au 30 novembre 2022, le goodwill était attribué comme suit à quatre unités de goodwill (2021 – trois unités de goodwill) :

	2022	2021
	\$	\$
Unité de goodwill du Canada ¹⁾	204 327	187 543
Unité de goodwill des États-Unis A ²⁾	126 066	119 385
Unité de goodwill des États-Unis B ²⁾	128 260	121 462
Unité de goodwill des États-Unis C ³⁾	70 895	—
	529 548	428 390

¹⁾ La variation par rapport à l'exercice antérieur est due à l'acquisition des actifs de Küto Comptoir à Tartares et d'un établissement propriétaire dans la province de Québec (note 6) et d'un changement de contrôle à l'égard de la participation de 70 % de la Société dans 11554891 Canada inc. (note 7).

²⁾ La variation par rapport à l'exercice antérieur est due aux écarts de change.

³⁾ La variation par rapport à l'exercice antérieur est due à l'acquisition de BBQ Holdings (note 6) et aux écarts de change.

16. Perte de valeur nette – Immobilisations corporelles et incorporelles

La Société a procédé au test de dépréciation annuel au 31 août 2022. Pour cinq de ses enseignes (deux du secteur géographique du Canada et trois du secteur géographique des États-Unis/International, respectivement), la Société a comptabilisé une perte de valeur totalisant 13 381 \$ sur ses immobilisations incorporelles. De plus, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 535 \$ à l'égard de ses immobilisations corporelles, pour une perte de valeur nette totale s'élevant à 13 916 \$ à l'égard de ses immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, laquelle est présentée aux états consolidés du résultat global.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

16. Perte de valeur nette – Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Les pertes de valeur correspondent au montant par lequel la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, établie au moyen des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels actualisés attendus pour les marques de commerce et pour les droits de franchise.

La perte de valeur par secteur géographique pour l'exercice clos le 30 novembre 2022 est la suivante :

	Immobilisations incorporelles			Total
	Immobilisations corporelles	Droits de franchise	Marques de commerce	
	\$	\$	\$	\$
Canada	100	1 454	4 338	5 892
États-Unis/International	435	2 388	5 201	8 024
Perte de valeur	535	3 842	9 539	13 916

La perte de valeur (reprise de perte de valeur) par secteur géographique pour l'exercice clos le 30 novembre 2021 est la suivante :

	Immobilisations incorporelles				Total
	Immobilisations corporelles	Droits de franchise	Marques de commerce	Autres	
	\$	\$	\$	\$	\$
Canada	97	2 809	8 496	232	11 634
États-Unis/International	34	667	2 931	—	3 632
Perte de valeur	131	3 476	11 427	232	15 266
Canada	—	(531)	(1 792)	—	(2 323)
États-Unis/International	—	(2 193)	(4 847)	—	(7 040)
Reprise de perte de valeur	—	(2 724)	(6 639)	—	(9 363)
Perte de valeur nette	131	752	4 788	232	5 903

Lorsque le montant recouvrable est évalué en tant que valeur d'utilité d'une unité de goodwill, les hypothèses clés utilisées sont les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels ainsi que les taux d'actualisation. Les projections du chiffre d'affaires étaient fondées sur les résultats d'exploitation prévus pour l'exercice ultérieur préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration ainsi que sur les prévisions internes des exercices ultérieurs, établies par la direction à partir des résultats d'exploitation prévus.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

16. Perte de valeur nette – Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Le tableau qui suit présente les hypothèses clés utilisées à l'égard des tests de dépréciation effectués par la Société et des montants recouvrables à la valeur d'utilité aux 31 août 2022 et 2021 :

	2022			2021		
	Unité de goodwill du Canada	Unité de goodwill des États-Unis A	Unité de goodwill des États-Unis B	Unité de goodwill du Canada	Unité de goodwill des États-Unis A	Unité de goodwill des États-Unis B
<i>(En dollars, sauf les données exprimées en pourcentage)</i>						
Taux d'actualisation après impôts	9,8 %	10,3 %	10,3 %	8,1 %	8,0 %	8,0 %
Taux d'actualisation avant impôts	12,7 %	13,1 %	13,2 %	10,4 %	10,1 %	10,2 %
Montants recouvrables	1 137 633	675 843	328 712	1 109 172	877 544	384 986

Une fourchette de taux de croissance à long terme de 0 % à 2 % (2021 – 0 % à 2 %) a été utilisée dans le cadre du test de dépréciation pour l'unité de goodwill du Canada. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill du Canada entraînerait une perte de valeur additionnelle des immobilisations incorporelles de quatre marques (2021 – quatre marques) représentant 1,8 % (2021 – 0,1 %) de la valeur comptable totale des droits de franchise et marques de commerce de cette unité de goodwill. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill du Canada n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle du goodwill pour les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021. En ce qui concerne l'unité de goodwill du Canada, une hausse de 950 points de base (2021 – 860 points de base) du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Une fourchette de taux de croissance à long terme de 0 % à 2 % (2021 – 0 % à 2 %) a été utilisée dans le cadre du test de dépréciation pour l'unité de goodwill des États-Unis A. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill des États-Unis A entraînerait une perte de valeur additionnelle des immobilisations incorporelles de quatre marques (2021 – trois marques) représentant 0,5 % (2021 – 0,1 %) de la valeur comptable totale des droits de franchise et marques de commerce de cette unité de goodwill. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill des États-Unis A n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle sur le goodwill pour les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021. En ce qui concerne l'unité de goodwill des États-Unis A, une hausse de 320 points de base (2021 – 500 points de base) du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Un taux de croissance à long terme de 1,5 % (2021 – 1,5 %) a été utilisé dans le cadre du test de dépréciation pour l'unité de goodwill des États-Unis B. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill des États-Unis B n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle des immobilisations incorporelles ou du goodwill pour les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021. En ce qui concerne l'unité de goodwill des États-Unis B, une hausse de 110 points de base (2021 – 230 points de base) du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

La Société a procédé au test de dépréciation annuel de l'unité de goodwill des États-Unis C, au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, au 30 novembre 2022 compte tenu du moment de l'acquisition. Un taux de croissance à long terme de 2,0 %, un taux d'actualisation après impôts de 10,6 % et un taux d'actualisation avant impôts de 12,1 % ont été utilisés dans le cadre du test de dépréciation de l'unité de goodwill des États-Unis C, qui a été acquise le 27 septembre 2022.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

17. Cession d'une participation dans 10220396 Canada inc.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, la Société a vendu sa participation de 80 % dans 10220396 Canada inc., dont les activités consistent à franchiser les enseignes « Houston Avenue Bar & Grill » et « Industria Pizza + Bar », pour une contrepartie en espèces de 7 500 \$ et une contrepartie différée s'élevant à 1 693 \$. La contrepartie différée est d'un montant contractuel d'au plus 3 000 \$ à régler en deux tranches. La première tranche de 1 500 \$ sera payée à compter de juillet 2022, par versements variables fondés sur les redevances perçues. La seconde tranche sera aussi payée par versements variables fondés sur les redevances perçues; ces versements commenceront lorsque la première tranche aura été payée en entier et se termineront lorsque la somme de 1 500 \$ aura été payée ou au bout de 10 ans, selon la première occurrence. La Société a comptabilisé un profit de 141 \$, présenté aux autres produits dans les états consolidés des résultats, suite à la cession de ses actions de 10220396 Canada inc.

18. Facilité de crédit

La Société a modifié sa facilité de crédit existante auprès d'un syndicat de prêteurs au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2022. La modification a consisté en une augmentation de la facilité, dont la limite autorisée est désormais de 900 000 \$ (30 novembre 2021 – 600 000 \$) et en une prorogation de 18 mois de son échéance, qui est portée au 28 octobre 2025. Aucune modification n'a été apportée à la limite relative à la clause accordéon de 300 000 \$ (2021 – 300 000 \$). Des frais de financement de 1 817 \$ ont été engagés et seront reportés et amortis sur la durée restante de la facilité de crédit renouvelable, soit trois ans. Au 30 novembre 2022, 408 850 \$ US avaient été tirés de la facilité de crédit renouvelable (2021 – 271 470 \$ US).

La Société doit respecter certaines clauses restrictives financières de la facilité, notamment :

- Le ratio dette-BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements), doit être inférieur ou égal à 3,50 : 1,00;
- Le ratio dette-BAIIA doit être inférieur ou égal à 4,00 : 1,00 pendant les 12 mois qui suivent des acquisitions dont la contrepartie est supérieure à 150 000 \$; et
- Le ratio de couverture des intérêts et loyers doit être d'au moins 2,00 : 1,00 en tout temps.

Au 30 novembre 2022, la Société respectait les clauses restrictives financières de la facilité.

19. Provisions

Les provisions comprennent les montants suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Litiges, différends et autres éventualités	1 490	1 636
Établissements fermés	—	56
	1 490	1 692

La provision pour litiges, différends et autres éventualités représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; en raison de sa nature, le moment du règlement de cette provision est inconnu, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Les créiteurs relatifs aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location des établissements sous-performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision. La Société n'a comptabilisé aucun montant au titre d'une obligation (2021 – 56 \$) à l'égard de contrats de location de locaux qu'elle n'exploite plus, mais dont elle conserve les obligations prévues au contrat de location, hormis les contrats de location dont les obligations locatives sont déjà comptabilisées conformément à IFRS 16.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

19. Provisions (suite)

Les provisions varient également en partie en raison des fluctuations du change liées aux filiales américaines.

	2022	2021
	\$	\$
Provision pour litiges, différends et établissements fermés		
Solde à l'ouverture	1 692	3 065
Reprises	(517)	(541)
Provisions utilisées	(404)	(1 116)
Ajouts	680	305
Incidence du change	39	(21)
Provision pour litiges, différends et établissements fermés		
Solde à la clôture	1 490	1 692

20. Produits différés et dépôts

	2022	2021
	\$	\$
Dépôts liés aux droits de franchise	55 646	49 266
Loyers non acquis, avances pour la construction et la rénovation de restaurants	2 854	2 364
Apports des fournisseurs et autres réductions	7 681	8 809
	66 181	60 439
Moins : tranche à court terme	(17 776)	(16 100)
	48 405	44 339

Les produits différés comprennent essentiellement les droits d'entrée (droits de franchise initiaux) et les droits de transfert et de renouvellement payés par les franchisés, de même que les avances payées par les franchisés détenteurs d'ententes-cadres de licence (franchises maîtresses), lesquels sont généralement comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat visé. Les produits différés comprennent aussi les avances pour les redevances, la construction et la rénovation de restaurants ainsi que les avances versées au titre de contrats avec des fournisseurs, lesquelles sont amorties sur la durée des contrats visés.

Il n'y a eu aucun changement significatif aux passifs sur contrats durant l'exercice.

Des produits s'élevant à 15 391 \$ (2021 – 12 853 \$) comptabilisés à l'exercice en cours ont été inclus au solde de produits différés à l'ouverture de l'exercice.

Le tableau suivant fournit une estimation des produits qu'on prévoit constater lors d'exercices ultérieurs à l'égard d'obligations de prestation non remplies au 30 novembre 2022 :

Estimation pour l'exercice :	\$
2023	17 776
2024	8 806
2025	6 808
2026	5 468
2027	4 216
Par la suite	23 107
	<u>66 181</u>

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

21. Dette à long terme

	2022	2021
	\$	\$
Indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt et retenues sur acquisitions ¹⁾	142	12 171
Contreparties éventuelles sur acquisition de Küto Comptoir à Tartares (note 6) et 11554891 Canada inc. (note 7) ¹⁾	3 626	1 961
Juste valeur de l'option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. ²⁾	1 853	1 575
Juste valeur de l'obligation de rachat de la participation du partenaire dans 11554891 Canada inc. (note 7) ³⁾	7 867	1 416
Facilité de crédit renouvelable remboursable à un syndicat de prêteurs ⁴⁾	550 055	345 000
Frais de financement rattachés à la facilité de crédit	(2 584)	(1 395)
	560 959	360 728
Tranche à court terme	(9 530)	(13 116)
	551 429	347 612

¹⁾ Küto Comptoir à Tartares (payable en juin 2024) et 11554891 Canada inc. (payable en décembre 2022).

²⁾ Payable à vue.

³⁾ Payable à vue; échoit au plus tard en décembre 2024.

⁴⁾ La Société peut, à son gré, tirer des avances en dollars canadiens ou en dollars américains sur sa facilité de crédit renouvelable. La facilité échoit le 28 octobre 2025 et doit être entièrement remboursée à cette date; sa limite autorisée est de 900 000 \$ (2021 – 600 000 \$). Au 30 novembre 2022, la Société avait tiré 408 850 \$ US (2021 – 271 470 \$ US) sur la facilité et elle a choisi de payer l'intérêt en fonction du Secured Overnight Financing Rate (taux des prêts garantis à un jour relatifs aux opérations de pension) ou « SOFR » majoré de la marge applicable. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel canadien, au taux préférentiel américain, au taux des acceptations bancaires et, éventuellement, aux taux Canadian Overnight Repo Rate Average (taux des opérations de pension à un jour) ou « CORRA » et SOFR, majorés d'une marge applicable variant selon le type d'avance. La Société verse une commission d'engagement sur le montant inutilisé de la facilité de crédit à sa disposition.

22. Capital-actions

Capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

	2022		2021	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	24 669 861	305 961	24 706 461	306 415
Actions rachetées et annulées	(256 400)	(3 180)	(36 600)	(454)
Solde à la clôture de l'exercice	24 413 461	302 781	24 669 861	305 961

Le 28 juin 2022, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCN »). Cette OPRCN s'ouvrait le 3 juillet 2022 pour échoir le 2 juillet 2023, ou avant si la Société complète ses rachats ou choisit de mettre fin à l'OPRCN. La Société est autorisée à racheter 1 220 673 de ses actions ordinaires pendant cette nouvelle période de renouvellement. Ces rachats seront effectués sur le marché ouvert, avec frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation parallèle, au cours du marché au moment de l'opération et conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'OPRCN seront annulées.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2022, la Société a racheté et annulé un total de 256 400 actions ordinaires en vertu de l'OPRCN en vigueur (2021 – 36 600 actions ordinaires), à un prix moyen pondéré de 57,01 \$ par action ordinaire (2021 – 59,68 \$), pour une contrepartie totale de 14 618 \$ (2021 – 2 184 \$). L'excédent de 11 438 \$ (2021 – 1 730 \$) de la valeur de rachat des actions sur leur valeur comptable a été comptabilisé en résultat non distribué au titre de primes sur rachat d'actions.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

23. Options sur actions

La Société a mis en place un régime d'options sur actions à l'intention de membres clés de la direction et d'administrateurs. La Société peut attribuer, conformément aux conditions du régime et à la discrétion du conseil d'administration, des options visant les actions ordinaires. Au 30 novembre 2022, 60 000 actions sont disponibles pour émission en vertu du régime d'options sur actions (2021 – 60 000).

Les options suivantes ont été attribuées en vertu du régime d'options sur actions de la Société et sont en circulation aux 30 novembre 2022 et 2021 :

	2022		2021	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	440 000	\$ 50,97	400 000	\$ 50,19
Attribuées	—	—	40 000	58,78
En circulation à la clôture de l'exercice	440 000	50,97	440 000	50,97
Acquises à la clôture de l'exercice	102 221	49,72	66 666	48,36

Au 30 novembre 2022, la fourchette de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options sont les suivantes:

Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
\$		
48,36	200 000	4,3
52,01	200 000	6,8
58,78	40 000	2,1
	440 000	5,3

Au 30 novembre 2021, la fourchette de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options sont les suivantes:

Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
\$		
48,36	200 000	5,3
52,01	200 000	7,8
58,78	40 000	3,1
	440 000	6,3

Aucune attribution d'options n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2022.

Les options attribuées au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021 sont assorties d'une condition de service pour l'acquisition des droits. Les droits d'un tiers des options ont été acquis et pouvaient être exercés le 1^{er} juillet 2022. Les droits du reste des options seront acquis et pourront être exercés respectivement le 1^{er} juillet 2023 et le 1^{er} juillet 2024. Les options expireront le 31 décembre 2024.

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées pendant l'exercice clos le 30 novembre 2021 s'établissait à 9,23 \$ par option. La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution afin d'établir la charge rattachée à la rémunération fondée sur des actions, et ce en utilisant le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes.

Groupe d’Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

23. Options sur actions (suite)

Les données moyennes pondérées suivantes ont été utilisées :

	<u>2021</u>
Valeur de l'action à la date d'acquisition	58,78 \$
Prix d'exercice	58,78 \$
Taux de rendement en dividende attendu	1,26 %
Volatilité attendue	26,1 %
Taux d'intérêt sans risque	1,15 %
Durée de vie attendue	<u>2,5 ans</u>

Une charge de rémunération s'élevant à 1 002 \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 30 novembre 2022 (2021 – 836 \$). Cette charge est présentée au poste Salaires et avantages des charges d'exploitation dans les états consolidés des résultats.

24. Résultat net par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le résultat net de base par action et celui utilisé pour calculer le résultat net dilué par action :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires – de base	24 439 892	24 704 866
Options sur actions réputées exercées ¹⁾	25 846	40 265
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires – dilué	24 465 738	24 745 131

¹⁾ Le calcul de l'exercice présumé des options sur actions inclut l'effet du coût moyen de rémunération future non constaté des options dilutives. Un total de 240 000 options ont été exclues durant l'exercice clos le 30 novembre 2022 (2021 – 200 000).

25. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Contreparties éventuelles sur acquisitions

Dans le cadre de l'acquisition de Küto Comptoir à Tartares ainsi que de sa participation de 70 % dans 11554891 Canada inc., la Société a consenti des contreparties éventuelles aux vendeurs. Ces contreparties éventuelles comportent des clauses d'indexation sur le résultat qui sont fondées sur les bénéfices futurs; elles sont remboursables en juin 2024 et en décembre 2022 respectivement pour Küto Comptoir à Tartares and 11554891 Canada inc. Ces contreparties éventuelles ont été comptabilisées à la juste valeur et sont réévaluées régulièrement.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 1 794 \$ a été constaté à l'égard des contreparties éventuelles pour l'exercice clos le 30 novembre 2022 (2021 – profit de 1 656 \$).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

25. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle

La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. à la demande de l'actionnaire concerné, en tout temps à compter du 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. La Société comptabilise un passif à la juste valeur (note 21) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 278 \$ (2021 – perte de 404 \$) a été constatée à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Obligation de rachat de la participation du partenaire dans 11554891 Canada inc.

Dans le cadre de son acquisition de sa participation de 70 % dans 11554891 Canada inc., la Société a conclu une entente à l'effet de racheter la participation résiduelle de 30 % avant décembre 2024. La contrepartie d'acquisition à payer sera fondée sur des profits futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur (note 21) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Une augmentation ou une diminution de 1 % des taux d'actualisation utilisés n'auraient aucune incidence sur la valeur comptable au 30 novembre 2022 (2021 – incidence de 14 \$).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 1 416 \$ (2021 – profit de 1 948 \$) a été constaté à l'égard de l'obligation de rachat de cette participation du partenaire dans 11554891 Canada inc.

Swaps de devises et de taux d'intérêt

Le 26 novembre 2022 et le 29 novembre 2022, la Société a conclu un swap de devises et de taux d'intérêt variable contre variable de trois (3) mois et un swap de devises et de taux d'intérêt variable contre variable de deux (2) mois [2021 – un swap de devises et de taux d'intérêt variable contre variable de trois (3) mois, un swap de devises et de taux d'intérêt variable contre variable de deux (2) mois et un swap de devises et de taux d'intérêt variable contre variable d'un (1) mois]. Une juste valeur nulle a été comptabilisée au 30 novembre 2022 (30 novembre 2021 – néant). La Société a classé ces instruments financiers comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs.

	2022		2021		
	3 mois	2 mois	3 mois	2 mois	1 mois
Reçoit – Nominal	64 850 \$ US	150 000 \$ US	78 920 \$ US	180 761 \$ US	11 789 \$ US
Reçoit – Taux	6,18 %	6,18 %	1,29 %	1,29 %	1,29 %
Paie – Nominal	87 000 \$ CA	201 000 \$ CA	100 000 \$ CA	230 000 \$ CA	15 000 \$ CA
Paie – Taux	5,95 %	5,80 %	1,23 %	1,09 %	1,38 %

Groupe d’Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

25. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Hiérarchie des justes valeurs

	Niveau 3	
	2022	2021
	\$	\$
Contreparties éventuelles sur acquisition de Küto Comptoir à Tartares et 11554891 Canada inc.	3 626	1 961
Options de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	1 853	1 575
Obligation de rachat de la participation du partenaire dans 11554891 Canada inc.	7 867	1 416
Passifs financiers	13 346	4 952

La Société a déterminé que les justes valeurs de ses actifs financiers et passifs financiers échéant à court et à long termes se rapprochent de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent la trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, les dépôts et d’autres passifs. Le tableau ci-dessous présente la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers aux 30 novembre 2022 et 2021. Étant donné que des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, ces données ne doivent pas être interprétées comme réalisables au moment du règlement des instruments.

	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir et autres créances	4 442	4 442	4 238	4 238
Créances liées à des contrats de location-financement	338 776	338 776	399 269	399 269
Passifs financiers				
Dette à long terme ¹⁾	550 197	550 197	357 171	357 189

¹⁾ À l'exclusion des contreparties éventuelles sur acquisition de Küto Comptoir à Tartares et 11554891 Canada inc., des swaps de devises et de taux d'intérêt, des frais de financement de la facilité de crédit, de l'option de rachat de participations ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. et de l'obligation de rachat de la participation du partenaire dans 11554891 Canada inc.

Détermination de la juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

Prêts à recevoir et autres créances et créances liées à des contrats de location-financement – La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme ou l'utilisation des taux d'intérêt du marché.

Dette à long terme – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2022.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

25. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les soldes présentés à l'état consolidé de la situation financière représentent l'exposition maximale au risque de crédit de chacun des actifs financiers aux dates visées. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité puisque, sauf en ce qui a trait aux montants à recevoir d'établissements établis à l'international, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada et aux États-Unis, ce qui limite la concentration de son risque de crédit.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir et autres créances est semblable à celui lié aux débiteurs.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont principalement ses ventes réalisées en devises étrangères qui exposent la Société au risque de change. Les établissements de la Société situés aux États-Unis et à l'étranger utilisent le dollar américain (\$ US) comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, des débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis. Au 30 novembre 2022, 408 850 \$ US avaient été tirés de la facilité de crédit renouvelable (2021 – 271 470 \$ US). Sur ce montant, une tranche de 214 850 \$ US (2021 – 271 470 \$ US) n'était pas exposée au risque de change en raison des deux swaps de devises et de taux d'intérêt (2021 – trois swaps) tandis les 194 000 \$ US restants étaient exposés au risque de change (2021 – néant).

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal, puisque ces variations sont largement compensées par l'exploitation autonome des entités américaines de la Société.

Aux 30 novembre 2022 et 2021, les instruments financiers de la Société suivants sont libellés en devises :

	2022		2021	
	\$ US	\$ CA	\$ US	\$ CA
Actifs financiers				
Trésorerie	5 424	7 327	3 744	4 789
Débiteurs	463	625	378	484
Passifs financiers				
Créditeurs et dépôts	(212)	(286)	(82)	(105)
Dette à long terme	(194 000)	(262 055)	—	—
Actifs (passifs) financiers nets	(188 325)	(254 389)	4 040	5 168

Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle raisonnable de 5 % des taux de change du dollar canadien entraînerait une perte de 9 416 \$ (2021 – profit de 202 \$) aux états consolidés du résultat et du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le SOFR ou les taux directeurs pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, utilisée pour financer les acquisitions de la Société. La facilité porte intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 550 055 \$ (2021 – 345 000 \$) était tirée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2022. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 5 501 \$ par année (2021 – 3 450 \$) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

25. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société maintient sa facilité de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2022, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 900 000 \$ (2021 – 600 000 \$), y compris une clause accordéon de 300 000 \$ (2021 – 300 000 \$) pour s'assurer qu'elle disposera de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières. Les conditions de cette facilité de crédit renouvelable sont décrites à la note 18 et à la note 21.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2022 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	154 988	154 988	154 988	—	—	—
Dette à long terme (note 21) ¹⁾	560 959	563 543	10 709	4	2 727	550 103
Intérêts sur la dette à long terme ¹⁾	s.o.	106 053	18 180	18 181	36 361	33 331
Obligations locatives	514 814	580 866	65 277	65 277	111 553	338 759
	1 230 761	1 405 450	249 154	83 462	150 641	922 193

¹⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

26. Informations sur le capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- Préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement au besoin;
- Procurer à ses actionnaires un rendement satisfaisant; et
- Conserver une certaine souplesse financière afin d'avoir accès à du capital dans le cas de nouvelles acquisitions.

La Société définit son capital comme suit :

- Capitaux propres;
- Dette à long terme, y compris la tranche à court terme;
- Produits différés, y compris la tranche à court terme; et
- Trésorerie.

La stratégie financière de la Société vise à lui permettre de conserver une structure de capital souple adaptée aux objectifs énoncés ci-dessus et de réagir aux changements du contexte économique et aux types de risques associés aux actifs sous-jacents. La Société peut investir dans des placements à plus ou moins long terme selon ses besoins éventuels de liquidités.

La Société surveille son capital en fonction du ratio d'endettement. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ce ratio aux 30 novembre 2022 et 2021 :

	2022	2021
	\$	\$
Emprunts	560 959	360 728
Capitaux propres	724 626	648 898
Ratio d'endettement	0,77	0,56

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

26. Informations sur le capital (suite)

Le maintien d'un faible ratio d'endettement est une priorité pour préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement à un coût raisonnable pour de futures acquisitions. La Société prévoit maintenir un faible ratio d'endettement par l'utilisation continue des flux de trésorerie attendus des nouveaux établissements acquis tant aux États-Unis qu'au Canada pour réduire le niveau de sa dette à long terme.

Suivant les conditions de sa facilité de crédit renouvelable, la Société devra respecter un ratio maximal dette-BALIA proforma de 4,00 : 1,00 à la suite d'une acquisition de plus de 150 000 \$ pour une période de douze mois après l'acquisition; de 3,50 : 1,00 par la suite et jusqu'à l'échéance de la facilité de crédit, le 28 octobre 2025.

27. Produits

	Pour les exercices clos les					
	30 novembre 2022			30 novembre 2021		
	Canada	É.-U. et International	TOTAL	Canada	É.-U. et International	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Redevances	83 860	128 968	212 828	62 084	118 631	180 715
Droits de franchise et de transfert	5 141	6 729	11 870	5 019	4 353	9 372
Ventes au détail, transformation des aliments et produits de distribution	162 467	5 996	168 463	124 280	4 972	129 252
Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction	35 410	94 821	130 231	24 650	44 862	69 512
Produits tirés des droits abandonnés de cartes-cadeaux	450	5 427	5 877	228	4 518	4 746
Fonds promotionnels	42 394	68 890	111 284	32 151	61 207	93 358
Autres revenus de franchisage	37 901	26 443	64 344	28 598	25 648	54 246
Autres	3 000	8 625	11 625	3 175	7 527	10 702
	370 623	345 899	716 522	280 185	271 718	551 903

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

28. Charges d'exploitation

	Pour l'exercice clos le					
	30 novembre 2022			30 novembre 2021		
	Canada	É.-U. et International	TOTAL	Canada	É.-U. et International	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des marchandises vendues et loyers	15 800	36 355	52 155	12 044	19 829	31 873
Frais de ventes au détail, de transformation des aliments et de distribution	145 995	—	145 995	113 992	—	113 992
Salaires et avantages ¹⁾	55 910	79 602	135 512	42 477	55 004	97 481
Subvention salariale et des loyers	—	—	—	(5 458)	(291)	(5 749)
Frais de consultation et honoraires professionnels	7 750	12 897	20 647	6 760	7 018	13 778
Assurance et impôts	1 360	3 723	5 083	1 242	2 814	4 056
Services publics, réparations et entretien	2 003	5 077	7 080	1 387	2 041	3 428
Publicité, déplacements, repas et divertissement	3 635	6 535	10 170	2 256	4 759	7 015
Frais rattachés aux cartes-cadeaux	—	8 153	8 153	—	6 245	6 245
Redevances	49	7 972	8 021	44	7 401	7 445
Fonds promotionnels ²⁾	42 394	68 890	111 284	32 151	61 207	93 358
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) liée aux pertes de crédit attendues	2 320	(216)	2 104	(1 219)	(1 975)	(3 194)
Autres ³⁾	10 227	18 009	28 236	6 437	6 407	12 844
	287 443	246 997	534 440	212 113	170 459	382 572

¹⁾ Les salaires et avantages sont présentés déduction faite du crédit d'impôt à l'investissement de 459 \$ (2021 – néant).

²⁾ Les fonds promotionnels comprennent entre autres des salaires et avantages.

³⁾ Les autres charges d'exploitation comprennent principalement d'autres frais administratifs.

29. Garantie

La Société a garanti les contrats de location de certains établissements franchisés dans l'éventualité où les franchisés seraient incapables d'honorer leurs engagements locatifs résiduels; la somme maximale que la Société pourrait être tenue de payer aux termes de ces ententes s'élevait à 18 648 \$ au 30 novembre 2022 (2021 – 19 260 \$). De plus, la Société pourrait être tenue de régler des loyers à pourcentage, des taxes foncières et des frais d'aires communes. Au 30 novembre 2022, la Société avait engagé 1 570 \$ (2021 – 1 796 \$) à l'égard de ces garanties; cette somme est incluse aux créanciers et charges à payer.

30. Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 19. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie, le cas échéant, échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

31. Impôt sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction du taux d'imposition de base combiné fédéral et provincial canadien applicable au bénéfice d'exploitation avant impôt :

	2022		2021	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition combiné au Canada	25 486	26,5	29 699	26,5
Ajouts pour tenir compte des éléments suivants :				
Écart entre les taux d'imposition prévus par la loi au Canada et à l'étranger	(6 126)	(6,4)	(6 195)	(5,5)
Partie non imposable des gains en capital	505	0,5	16	—
Différences permanentes	3 601	3,7	(238)	(0,2)
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé non comptabilisés précédemment	—	—	(20)	—
Pertes dans une filiale pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	2	—	1 645	1,5
Variation des taux de l'impôt sur le résultat différé	(754)	(0,8)	1 851	2,4
Ajustement apporté aux provisions de l'exercice précédent	(768)	(0,8)	428	(0,4)
Révision des estimations relatives à l'impôt exigible	(875)	(0,9)	—	—
Autres – montant net	(80)	(0,1)	(1 057)	(1,0)
Provision d'impôt sur le résultat	20 991	21,7	26 129	23,3

Le tableau qui suit présente les variations de l'impôt sur le résultat différé au cours des exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021 :

	30 novembre	Comptabilisé aux autres		Acquisition	Change	30 novembre
	2021	Comptabilisé en résultat net	éléments du résultat global			2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :						
Immobilisations corporelles	(4 437)	(1 527)	—	(10 430)	(339)	(16 733)
Créances liées à des contrats de location-financement	(103 487)	15 726	—	1 045	(1 443)	(88 159)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(15 267)	(25 633)	—	200	(580)	(41 280)
Débiteurs	363	(67)	—	—	12	308
Coûts différés	(1 298)	(26)	—	—	(35)	(1 359)
Stocks	58	(5)	—	—	3	56
Provisions et cartes-cadeaux	19 965	569	—	2 221	1 173	23 928
Dette à long terme	(1 255)	1 095	(491)	(1 561)	(2)	(2 214)
Pertes autres qu'en capital	78	438	—	18 552	(1 138)	17 930
Pertes en capital	—	228	—	—	—	228
Immobilisations incorporelles	(169 309)	3 867	—	(38 337)	(5 998)	(209 777)
Charges à payer	10 002	(1 389)	—	—	381	8 994
Produit différé	9 857	576	—	—	359	10 792
Obligations locatives	122 262	10 159	—	(1 257)	2 074	133 238
Autre	—	(333)	—	—	188	(145)
	(132 468)	3 678	(491)	(29 567)	(5 345)	(164 193)

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

31. Impôt sur le résultat (suite)

	30 novembre 2020	Comptabilisé en résultat net	Change	30 novembre 2021
	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :				
Immobilisations corporelles	(1 600)	(2 845)	8	(4 437)
Créances liées à des contrats de location-financement	(121 412)	17 408	517	(103 487)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(17 560)	2 144	149	(15 267)
Débiteurs	455	(84)	(8)	363
Coûts différés	(1 252)	(46)	—	(1 298)
Stocks	100	(42)	—	58
Provisions et cartes-cadeaux	18 665	1 487	(187)	19 965
Dette à long terme	282	(1 539)	2	(1 255)
Pertes autres qu'en capital	828	(720)	(30)	78
Immobilisations incorporelles	(168 598)	(2 249)	1 538	(169 309)
Charges à payer	8 562	1 502	(62)	10 002
Produit différé	9 377	491	(11)	9 857
Obligations locatives	143 587	(20 600)	(725)	122 262
	<u>(128 566)</u>	<u>(5 093)</u>	<u>1 191</u>	<u>(132 468)</u>

Au 30 novembre 2022, des pertes en capital nulles (2021 – 857 \$) pouvaient être appliquées à l'encontre de gains en capital d'exercices ultérieurs et être reportées indéfiniment. L'économie d'impôt différé découlant de ces pertes en capital n'a pas été comptabilisée.

Au 30 novembre 2022, des pertes autres qu'en capital s'élevant à environ 2 170 \$ (2021 – 1 805 \$) ont été accumulées dans l'une des filiales de la Société pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes autres qu'en capital expirent entre 2037 et 2042.

La différence temporaire déductible rattachée au change de prêts intersociétés pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'élève à 987 \$ (2021 – 7 609 \$).

Aucun passif d'impôt sur le résultat différé n'est comptabilisé sur les bénéfices non rapatriés de 80 931 \$ (2021 – 39 846 \$) rattachés aux investissements dans des filiales. Ces bénéfices non rapatriés sont réinvestis dans les filiales et ne seront pas rapatriés dans un avenir prévisible.

La Société a un risque fiscal incertain lié aux périodes de pré-acquisition au cours desquelles les déclarations de revenus ont été produites par les propriétaires précédents.

32. Information sectorielle

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de deux secteurs géographiques, soit le Canada et les États-Unis d'Amérique/International. La Société et son chef de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges d'exploitation. Dans ces secteurs géographiques, le chef de l'exploitation de la Société évalue également le rendement de sous-secteurs selon les types de produits offerts ou de services fournis. Ces sous-secteurs comprennent le franchisage, les établissements propriétaires, la transformation des aliments, la distribution et les ventes au détail ainsi que les produits et charges des fonds promotionnels. Cette information est présentée ci-après.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

32. Information sectorielle (suite)

Le tableau ci-après présente un sommaire du rendement de chacun des secteurs géographiques et d'activités pour les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021.

30 novembre 2022

	CANADA						ÉTATS-UNIS / INTERNATIONAL						
	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total Canada	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total États-Unis International	Total consolidé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	141 127	29 353	163 141	42 394	(5 392)	370 623	182 250	89 803	5 996	68 890	(1 040)	345 899	716 522
Charges d'exploitation	71 548	29 266	145 992	42 394	(1 757)	287 443	97 579	85 203	—	68 890	(4 675)	246 997	534 440
Profit (perte) du secteur	69 579	87	17 149	—	(3 635)	83 180	84 671	4 600	5 996	—	3 635	98 902	182 082
Actifs totaux	1 299 304	22 253	51 612	11 761	—	1 384 930	734 775	183 539	—	22 059	—	940 373	2 325 303
Passifs totaux	957 112	21 575	10 718	11 761	—	1 001 166	296 761	280 691	—	22 059	—	599 511	1 600 677

30 novembre 2021

	CANADA						ÉTATS-UNIS / INTERNATIONAL						
	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total Canada	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total États-Unis International	Total consolidé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	107 308	19 388	124 989	32 151	(3 651)	280 185	167 250	40 180	4 972	61 207	(1 891)	271 718	551 903
Charges d'exploitation	50 413	17 297	114 034	32 151	(1 782)	212 113	71 363	41 649	—	61 207	(3 760)	170 459	382 572
Profit (perte) du secteur	56 895	2 091	10 955	—	(1 869)	68 072	95 887	(1 469)	4 972	—	1 869	101 259	169 331
Actifs totaux	1 120 006	17 583	36 052	9 472	—	1 183 113	667 186	33 286	—	21 009	—	721 481	1 904 594
Passifs totaux	796 589	18 351	10 810	9 472	—	835 222	388 934	10 531	—	21 009	—	420 474	1 255 696

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

33. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-après présente l'évolution des passifs et des actifs découlant des activités de financement et d'investissement.

	Facilité de crédit renouvelable	Dette à long terme liée à l'acquisition d'une entreprise	Coûts de financement d'emprunts	Contrats et retenues ne portant pas intérêt	Option de rachat ne donnant pas le contrôle	Contreparties éventuelles	Obligation de rachat de la participation du partenaire dans 11554891 Canada inc.	Total
	\$		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2021	345 000	—	(1 395)	12 171	1 575	1 961	1 416	360 728
Variations découlant d'activités de financement :								
Augmentation de la facilité de crédit renouvelable à terme	275 626	—	—	—	—	—	—	275 626
Remboursement de la facilité de crédit renouvelable à terme et de retenues	(67 807)	—	—	(12 407)	—	—	—	(80 214)
Remboursement d'une dette à long terme liée à l'acquisition d'une entreprise (note 6)	—	(33 800)	—	—	—	—	—	(33 800)
Paiement de frais de financement	—	—	(1 817)	—	—	—	—	(1 817)
Variations découlant de transactions hors trésorerie :								
Amortissement de coûts de transaction directement attribuables à un contrat de financement	—	—	628	—	—	—	—	628
Accumulation d'intérêt sur des retenues ne portant pas intérêt	—	—	—	19	—	—	—	19
Réévaluation de passifs financiers constatés à la JVRN (note 25)	—	—	—	—	278	(1 794)	(1 416)	(2 932)
Change	(2 764)	—	—	109	—	—	—	(2 655)
Variations découlant d'activités d'investissement :								
Changement de contrôle de la participation dans 11554891 Canada inc. (note 7)	—	—	—	—	—	—	7 867	7 867
Acquisition d'une entreprise (note 6)	—	33 800	—	—	—	—	—	33 800
Émission d'une retenue (note 6)	—	—	—	250	—	—	—	250
Émission d'une contrepartie éventuelle (note 6)	—	—	—	—	—	3 459	—	3 459
Solde au 30 novembre 2022	550 055	—	(2 584)	142	1 853	3 626	7 867	560 959

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

33. Tableau des flux de trésorerie (suite)

Le tableau suivant présente les variations des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :

	2022	2021
	\$	\$
Débiteurs	(10 187)	(3 746)
Stocks	(2 049)	(1 366)
Prêts à recevoir	36	338
Autres actifs	(345)	389
Frais payés d'avance et dépôts	(5 027)	(1 512)
Créditeurs et charges à payer	(1 376)	4 128
Provisions	(251)	(1 348)
Passifs au titre des cartes-cadeaux et programmes de fidélisation	9 368	7 749
Produits différés et dépôts	2 921	5 926
	(6 910)	10 558

Des éléments hors trésorerie totalisant 164 \$ (2021 – 1 314 \$) sont inclus dans le produit des cessions d'immobilisations corporelles.

La variation des débiteurs ne comprend aucun montant relatif aux transferts hors trésorerie de la dette à long terme (2021 – 2 465 \$).

34. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés lors de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

La rémunération versée aux principaux dirigeants et aux administrateurs au cours des exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021, présentée aux salaires et avantages et autres dans la note 28 des états financiers consolidés, est la suivante :

	2022	2021
	\$	\$
Avantages à court terme ¹⁾	4 811	3 231
Rémunération à base d'actions	1 120	924
Frais de consultation	282	57
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	78	78
Rémunération totale des principaux dirigeants et des administrateurs	6 291	4 290

¹⁾ Le montant de l'exercice précédent a été retraité pour rendre compte d'un ajustement sur période antérieure.

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, les chefs de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des conditions du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société; l'un des principaux actionnaires de la Société est son président du conseil d'administration, qui contrôle 16,4 % des actions en circulation.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

35. Événements postérieurs

Acquisition de Wetzel's Pretzels

Le 8 décembre 2022, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a complété l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de COP WP Parent, Inc. (« Wetzel's Pretzels »), un franchiseur et exploitant de restaurants-minute du marché des collations établis dans 25 États américains ainsi qu'au Canada et au Panama pour une contrepartie en espèces d'environ 282 000 \$ (207 000 \$ US), hors trésorerie et endettement. À la clôture, il comptait 329 établissements franchisés et 38 établissements propriétaires en exploitation.

Acquisition def Sauce Pizza and Wine

Le 15 décembre 2022, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a acquis les actifs de Sauce Pizza and Wine, un exploitant de restaurants à service rapide de l'État de l'Arizona aux États-Unis pour une contrepartie totale de 14 789 \$ (10 842 \$ US), y compris une retenue sur acquisition de 1 142 \$ (837 \$ US). À la clôture, il comptait 13 établissements propriétaires en exploitation.

Dividendes

Le 18 janvier 2023, la Société a annoncé une augmentation de son dividende trimestriel, qui passera de 0,210 \$ à 0,250 \$ par action ordinaire. Le dividende de 0,250 \$ par action ordinaire a été versé le 15 février 2023.